Rapport annuel de gestion 2012-2013

Conseil supérieur de la langue française

Québec

Rapport annuel de gestion
2012-2013

Conseil supérieur de la langue française

Québec

Cette publication a été produite par
le Conseil supérieur de la langue française
800, place D'Youville, 13e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 643-2740
Télécopieur : 418 644-7654
Site Web : www.cslf.gouv.qc.ca
Courriel : cslf@cslf.gouv.qc.ca

Vous trouverez sur le site Web du Conseil supérieur de la langue française :
la liste des membres, les avis, les communiqués de presse, les données statistiques
et de nombreux autres renseignements.

© Gouvernement du Québec, 2013

Dépôt légal – 2013
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 1708-2781
ISBN 978-2-550-67828-1 (relié)
ISBN 978-2-550-67829-8 (PDF)

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de la langue française pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2013. Il a été rédigé conformément aux dispositions de l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport présente notamment les résultats atteints en cours d'année quant au Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014 dans les domaines sous la responsabilité du Conseil.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre responsable de la Charte de la langue française,

Diane De Courcy
Québec, juin 2013

Madame Diane De Courcy
Ministre responsable
de la Charte de la langue française
360, rue McGill
Montréal (Québec) H2Y 2E9

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de la langue française pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2013, rédigé conformément aux dispositions de l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport regroupe notamment les résultats atteints dans les domaines sous la responsabilité du Conseil supérieur de la langue française pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Robert Vézina
Québec, juin 2013

Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données ____ IX

Membres du Conseil supérieur de la langue française ____ X

PREMIÈRE PARTIE

Rapport du président ____ 1

DEUXIÈME PARTIE

Présentation du Conseil supérieur de la langue française ____ 5

I La mission ____ 5

II La composition et le fonctionnement ____ 5

III Les assemblées ____ 5

IV Les ressources humaines, financières et informationnelles ____ 5

V La structure administrative ____ 9

TROISIÈME PARTIE

Présentation des résultats en fonction de la mission conseil et du plan stratégique ____ 11

I La portée du Rapport annuel de gestion 2012-2013 ____ 11

II Les résultats ____ 11

Axe d'intervention 1.1 ____ 11

L'usage du français dans l'espace public québécois ____ 11

Axe d'intervention 3.2 ____ 12

L'expertise en matière d'aménagement linguistique ____ 12

Axe d'intervention 4.1 ____ 26

La politique linguistique québécoise ____ 26

Axe d'intervention 4.2 ____ 29

La sensibilisation à la vie en français ____ 29

Axe d'intervention 5.3 ____ 35

La gestion des compétences et des savoirs ____ 35

III Les perspectives 2013-2014 ____ 36

QUATRIÈME PARTIE

Présentation des résultats en fonction de la mission d'information ____ 37

CINQUIÈME PARTIE

Application des obligations législatives et gouvernementales ____ 39

ANNEXE

Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française ____ 44

Déclaration sur la fiabilité des données

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information, des données et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du Conseil supérieur de la langue française décrit fidèlement la mission, les défis et les orientations stratégiques de celui-ci. Il présente les objectifs et les résultats afférents.

Je déclare que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et qu'ils correspondent à l'état de situation au 31 mars 2013.

Le président,

Robert Vézina
Québec, juin 2013

Membres du Conseil supérieur de la langue française

Monsieur Robert Vézina est président du Conseil supérieur de la langue française (CSLF) depuis le 14 décembre 2011 (président par intérim dès le 3 novembre 2011). Titulaire d'un doctorat en linguistique, il a longtemps été actif dans le domaine de la recherche en lexicologie, en lexicographie et en terminologie. Il a collaboré à plusieurs ouvrages spécialisés ainsi qu'à des dictionnaires tels que *Le petit Larousse*, *le Dictionnaire historique du français québécois* et *Le grand dictionnaire terminologique*.

D'abord entré au service du CSLF à titre d'agent de recherche, il a par la suite occupé le poste de directeur de l'administration et des communications, puis celui de directeur de la recherche et de l'administration.

Madame Diane Blais est administratrice de sociétés. Du 1er avril 1988 au 30 juin 2011, elle a été associée de la société Ernst & Young. Elle y a fait carrière et occupé différents postes, dont celui de directrice des services de traduction et de communications, qu'elle a mis sur pied et dont elle a établi la clientèle. Elle a été présidente de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, puis présidente du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada. Elle a également été présidente et membre de divers conseils et comités d'organismes sans but lucratif. Elle siège notamment au conseil d'administration de la Fondation des étoiles. Auteure de plusieurs publications et études, elle a été conférencière au Canada et à l'étranger sur des sujets variés, notamment la qualité de la langue française en affaires, la technologie de l'information, l'analphabétisme et la gestion. En 2008, elle a été récipiendaire de l'Ordre des francophones d'Amérique.

Monsieur Delfino Campanile a été organisateur communautaire pendant 25 ans. Il a travaillé principalement au Centre local de services communautaires (CLSC) de Parc-Extension à Montréal, où il a mené à bien plusieurs dossiers en matière de développement local et communautaire. Dans le cadre de ses fonctions, il a collaboré à la mise en place de diverses ressources communautaires et instances de concertation dans les secteurs de la jeunesse et de la famille, de l'aménagement urbain et de l'habitation sociale, de l'économie communautaire, de la santé mentale, de l'accueil et de l'intégration des immigrants et des réfugiés. Il assume actuellement la direction de PROMIS, un organisme communautaire situé dans le quartier de Côte-des-Neiges à Montréal et venant en aide aux immigrants et aux réfugiés.

Monsieur Winston Chan est titulaire d'un doctorat en chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières et exerce sa profession en pratique privée à Montréal. Fils d'une famille immigrante, il a joué un rôle actif au sein de l'organisme PROMIS dans l'aide aux devoirs en français auprès d'enfants immigrés, et ce, tout au long de ses études secondaires et collégiales. Il est président du conseil d'administration du Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec et siège au conseil d'administration de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

Madame Mélanie Joly est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal (liste d'excellence) et d'une maîtrise en droit européen et comparé de l'Université d'Oxford. Avocate de formation et membre du Barreau du Québec, elle a pratiqué plusieurs années en litige commercial au sein de deux importants cabinets nationaux d'avocats, en l'occurrence Stikeman Elliott et Davies Ward Phillips & Vineberg. Elle est maintenant associée directrice du bureau de Montréal de l'agence de communication internationale Cohn & Wolfe. À ce titre, elle est responsable de la stratégie de communication de nombreuses compagnies privées et publiques. Très engagée, elle siège à de nombreux conseils d'administration, notamment ceux du Musée d'art contemporain de Montréal, du Cercle canadien et de la Fondation du CHUM.

Monsieur Jocelyn Létourneau est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire du Québec contemporain à l'Université Laval. Il est l'auteur d'une quinzaine de livres, dont certains ont été publiés en codirection.

Madame Sylvia Martin-Laforge possède une vaste expérience dans le secteur public, tant fédéral que provincial. Au cours de sa carrière, elle a participé à la mise en œuvre de bon nombre de politiques et de programmes, notamment sur la dualité linguistique, l'équité en emploi, la violence faite aux femmes et la condition féminine. Elle a également été très active auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire, des groupes de femmes et des collectivités autochtones.

Madame Lorraine Pagé est titulaire d'un baccalauréat en éducation et d'un certificat en enseignement de l'audiovisuel. Elle a été enseignante au secondaire et au primaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM). En 1985, elle est élue à la présidence de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal. Elle a ensuite été présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) de 1988 à 1999, puis directrice des communications jusqu'en 2003. Elle agit maintenant à titre de consultante.

PREMIÈRE PARTIE

Rapport du président

L'exercice financier 2012-2013 a été particulièrement chargé pour le Conseil supérieur de la langue française (CSLF), à l'image de l'actualité linguistique durant cette période. Parmi les événements importants qui ont ponctué l'année, on note le Forum mondial de la langue française, tenu à Québec du 2 au 6 juillet 2012, et le dépôt du projet de loi nº 14 (Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives), le 6 décembre de la même année. Le CSLF a participé de façon active au Forum, notamment en y tenant un kiosque d'information sur ses activités et en animant une table ronde à propos du français sur la Toile.

Par ailleurs, les débats entourant le projet de loi nº 14 ont fortement marqué la scène publique québécoise et ont remis à l'avant-plan le dossier linguistique. C'est dans ce contexte que le CSLF a rendu public, le 6 mars 2013, son avis intitulé *Redynamiser la politique linguistique du Québec*.

Cet avis – le plus volumineux jamais produit par le CSLF – ne se penche pas directement sur le projet de loi nº 14, mais adopte plutôt une perspective globale. Ainsi, il propose au gouvernement du Québec non seulement des remarques sur des éléments qui devraient être intégrés dans une nouvelle Charte de la langue française, mais, surtout, une vision de la mise à jour et de la conduite de toute la politique linguistique du Québec. Par politique linguistique, on entend toutes les mesures et les dispositions mises en œuvre pour guider et réguler l'usage des langues dans l'espace public au Québec.

Reposant sur un grand nombre de recherches et de consultations, l'avis présente une synthèse inédite de plusieurs études antérieures de même que de nouvelles données, particulièrement sur la langue du travail. Il fournit ainsi un portrait de la situation linguistique éclairant à plusieurs égards. À mon point de vue, il s'agit d'un document clé pour alimenter la réflexion sur la politique linguistique. Il a d'ailleurs rallié de nombreux acteurs provenant de différents horizons. En outre, en s'inspirant de cet avis, le CSLF a produit un mémoire qu'il a déposé et présenté à la Commission de la culture et de l'éducation pour la consultation publique sur le projet de loi nº 14.

Je ne reprendrai pas ici le contenu de l'avis, étant donné qu'il fait l'objet d'une présentation dans la troisième partie du présent rapport. Je trouve cependant utile de rappeler les trois grandes orientations qui y sont proposées.

La première grande orientation consiste à renforcer la cohésion sociale de la collectivité québécoise autour du français, langue commune. Dans une société de plus en plus diversifiée comme la nôtre, il est nécessaire, non seulement sur le plan identitaire, mais aussi sur le plan fonctionnel, que les rapports entre les citoyens, les institutions et les entreprises puissent s'articuler en dépassant les différences culturelles, économiques ou politiques. Chaque citoyen a droit à ce que l'État lui fournisse une langue commune pour combler ce besoin. Au Québec, c'est le français.

La deuxième grande orientation souligne l'importance de réaffirmer la place centrale du français au cœur de nos ambitions collectives. L'avenir du français au Québec ne repose pas uniquement sur l'application d'une loi. Il doit aussi s'appuyer, d'une part, sur l'affirmation forte d'un vouloir-vivre en français au Québec et, d'autre part, sur un message clair quant aux avantages que peut offrir une société de langue française en Amérique, tant sur les plans économique et social que culturel.

La troisième grande orientation que le CSLF désire mettre en lumière est la nécessité de responsabiliser les institutions, les entreprises et les citoyens sur le vouloir-vivre en français. Pour concrétiser cette orientation, on devrait mettre en œuvre des mesures positives mettant l'accent sur la responsabilité civique et déployer une stratégie inclusive afin de montrer que le français est l'affaire de tous les Québécois, peu importe leur origine ou leur langue maternelle.

Comme je l'ai mentionné plus haut, les recommandations contenues dans l'avis ne visent pas seulement la Charte, mais toutes les mesures balisant l'usage des langues dans l'espace public au Québec. Il s'agit d'une approche qui se veut globale et cohérente. Dans tous les cas, ces recommandations ne suggèrent pas de transformer complètement la politique linguistique du Québec, laquelle a fait ses preuves dans de nombreux domaines, mais plutôt de la redynamiser et de la rendre plus efficace là où c'est nécessaire. C'est le cas, par exemple, du domaine de la langue du travail, d'où la recommandation de soumettre les entreprises de 25 à 49 employés à un programme de francisation selon une formule allégée et souple. Trente-cinq ans après l'adoption de la Charte, il est important de souligner les progrès que la politique linguistique a permis d'accomplir. Toutefois, le chantier n'est pas terminé. Le contexte a changé, et de nouveaux défis se présentent.

Outre la production de l'avis et du mémoire, je tiens à souligner les autres activités du CSLF qui ont contribué à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014 au cours de l'exercice financier 2012-2013. Je passerai en revue les plus importantes.

Parmi les publications que le CSLF a produites au cours de l'année, on compte trois rapports de recherche. Le premier, intitulé *Importance et priorité du français pour la population québécoise : une étude exploratoire*, est signé par Michel Pagé, professeur associé au Département de psychologie de l'Université de Montréal, et Charles-Étienne Olivier, agent de recherche au CSLF. Cette étude permet notamment de constater qu'une grande majorité de la population du Québec perçoit que le français est plus important que l'anglais pour marquer l'appartenance à la société québécoise et pour contribuer au bon fonctionnement de celle-ci. De plus, il y a un consensus sur le fait que l'ensemble des Québécois devrait pouvoir parler français et que c'est cette langue que les immigrants non francophones devraient apprendre en premier.

Le deuxième rapport, *Minienquête sur le français au Québec : perceptions et opinions d'élèves de 4e et de 5e secondaire*, est le fruit d'une recherche réalisée pour le CSLF par Sandra Roy-Mercier avec la collaboration de Sophie Comeau, du CSLF, de Pascal Riverin et de Kathleen Sénéchal, sous la direction de Suzanne-G. Chartrand, professeure titulaire à l'Université Laval. Visant entre autres à décrire les représentations de jeunes de 15 à 17 ans à propos de la langue française au Québec ainsi que leurs pratiques culturelles, cette étude s'appuie sur un questionnaire

distribué dans douze classes de 4e et de 5e secondaire de six écoles francophones (deux à Montréal, deux à Québec et deux sur la Rive-Sud de Québec) et sur des discussions de groupe effectuées dans quatre écoles (deux de la région de Montréal et deux de celle de Québec). Si elle montre que la majorité des participants attache de l'importance à la langue française, elle révèle aussi que l'anglais exerce une forte attraction sur eux. On remarque également que si la plupart de ces jeunes croient que l'avenir du français au Québec est incertain, une majorité estime aussi que les Québécois ne doivent pas abandonner leurs efforts pour préserver cette langue.

La troisième étude, signée par Jennifer Dion, agente de recherche au CSLF, s'intitule *Le défi de former une relève scientifique d'expression française. L'usage du français et de l'anglais dans la formation universitaire aux cycles supérieurs au Québec*. À la fois quantitative et qualitative, cette étude dresse un état des lieux quant à l'utilisation du français et de l'anglais dans la formation des étudiants universitaires inscrits aux cycles supérieurs dans les trois plus grandes universités francophones du Québec (Université de Montréal, Université Laval et Université du Québec à Montréal). Elle permet de constater que le français conserve une place prépondérante dans l'enseignement universitaire aux cycles supérieurs, excepté dans la documentation scientifique consultée, du moins dans plusieurs disciplines. Entre 1998 et 2010, il a toutefois perdu du terrain face à l'anglais dans la rédaction d'articles scientifiques dans plusieurs domaines, particulièrement en sciences et génie, en sciences de la santé et même dans les sciences humaines. Ce phénomène se répercute dans la langue utilisée dans les thèses et les mémoires dont la forme de présentation est dite par insertion d'articles. Cette étude du CSLF met bien en évidence l'importance des politiques linguistiques des universités dans le maintien et la promotion de la langue française dans la formation universitaire.

Somme toute, cette année encore, les activités du CSLF à caractère scientifique ont été maintenues à un haut niveau. La collaboration avec des équipes universitaires et des chercheurs à l'externe est demeurée importante. En tout, quatre projets de recherche ont été conduits avec des équipes universitaires, dont un a été terminé en cours d'année. De plus, au cours des trois dernières années, l'équipe de recherche du CSLF a été entièrement renouvelée et comptait six personnes au 31 mars 2013, ce qui est le nombre le plus élevé depuis la création de l'organisme en 2002. Cet accroissement de l'effectif à la Direction de la recherche s'est effectué dans le respect des limites de l'effectif global autorisé.

En matière de coopération internationale, le CSLF a coorganisé avec l'Office québécois de la langue française (OQLF) la réunion et le colloque qui rassemblent annuellement les membres du réseau d'organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE). Ces événements se sont déroulés à Montréal du 1er au 3 octobre 2012. Comme c'est le cas chaque année, la réunion a permis aux représentants des organismes linguistiques de la Belgique, de la France, du Québec et de la Suisse romande de partager leurs vues et leurs expériences, et de coordonner leurs efforts, tandis que le colloque, dont le thème d'intérêt commun était cette année « Le français dans l'espace public », a notamment été l'occasion pour le CSLF de prononcer deux conférences en lien avec ce sujet.

Outre les travaux à caractère scientifique, les actions visant à mettre en valeur la politique linguistique québécoise et à souligner la vitalité du français (orientation 4 du plan stratégique) constituent un volet essentiel des activités du CSLF. En décernant l'Ordre des francophones d'Amérique, le Prix du 3-Juillet-1608, le prix littéraire Émile-Ollivier ainsi que les prix Raymond-Charette et Jules-Fournier, le CSLF veut souligner les réalisations exemplaires de personnes remarquables quant à leur contribution vis-à-vis de la langue et de la culture de l'Amérique française.

La mission d'information confiée au CSLF par la Charte de la langue française mobilise également nos efforts de façon soutenue. Que ce soit des entrevues avec les médias ou des conférences portant sur la politique linguistique, sur les réalisations du CSLF ou sur la langue française elle-même, les activités de communication ont été nombreuses au cours de l'année. Qui plus est, le CSLF est demeuré fort actif dans les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, YouTube), ce qui lui permet d'atteindre beaucoup plus efficacement le public des jeunes de 18 à 34 ans. La popularité de ces nouveaux médias ne se dément pas. Ainsi, le nombre d'adeptes de la page Facebook du CSLF a augmenté de 27 % par rapport à l'année 2011-2012, et le nombre de visionnements des vidéos diffusées sur la chaîne YouTube du CSLF s'est accru de 123 %.

Je suis d'avis que ce rapport annuel de gestion, qui rend compte de l'ensemble des réalisations du CSLF au cours de l'exercice financier 2012-2013, permet d'illustrer de façon convaincante combien le CSLF se consacre avec efficience et conviction à l'accomplissement de sa mission dans les meilleurs intérêts de la société québécoise.

DEUXIÈME PARTIE

Présentation du Conseil supérieur de la langue française

I La mission

Créé par la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11), le Conseil supérieur de la langue française a été institué le 1er octobre 2002 par la Loi modifiant la Charte de la langue française (projet de loi 104), laquelle a été sanctionnée le 13 juin 2002. Il succède ainsi au Conseil de la langue française, qui avait été créé en 1977 par cette même charte.

Le Conseil tire sa mission du titre IV :

187. Le Conseil a pour mission de conseiller le ministre responsable de l'application de la présente loi sur toute question relative à la langue française au Québec.

À ce titre, le Conseil :

1° donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet;

2° saisit le ministre de toute question qui, selon lui, appelle l'attention du gouvernement.

1977, c. 5, a. 187; 2002, c. 28, a. 31.

188. Pour l'accomplissement de sa mission, le Conseil peut :

1° recevoir et entendre les observations de personnes ou de groupes;

2° effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires.

En outre, il peut informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec.

1977, c. 5, a. 188; 1993, c. 40, a. 55; 2002, c. 28, a. 31.

II La composition et le fonctionnement

Le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) est composé de huit membres nommés par le gouvernement :

- un président, chargé de la direction et de l'administration du Conseil, dont le mandat est d'au plus cinq ans;
- sept personnes, nommées après consultation d'organismes représentatifs des consommateurs, des milieux de l'éducation, des communautés culturelles, des syndicats et du patronat, pour un mandat d'au plus cinq ans.

III Les assemblées

Le CSLF a tenu six assemblées pendant l'exercice 2012-2013.

Assemblées du Conseil supérieur de la langue française

Date	Numéro de l'assemblée	Lieu
11 mai 2012	60e assemblée	Montréal
19 juin 2012	61e assemblée	Montréal
7 septembre 2012	62e assemblée	Montréal
6 novembre 2012	63e assemblée	Montréal
17 décembre 2012	64e assemblée	Montréal
28 février 2013	65e assemblée	Montréal

IV Les ressources humaines, financières et informationnelles

Les membres du CSLF peuvent compter, dans l'exécution de leur mandat, sur un personnel permanent qui assume les tâches liées au secrétariat du bureau du président, à l'administration, à la recherche et à l'information.

Les ressources humaines

Pour l'année financière 2012-2013, l'effectif autorisé était de seize postes, soit un poste de personnel hors cadre, un poste de cadre, dix postes de professionnels et quatre postes réservés au personnel technique et de soutien. Le CSLF a utilisé 11,2 équivalents temps complet (ETC) en 2012-2013.

Le CSLF s'est assuré de respecter les règles régissant le recrutement visant à pourvoir des postes réguliers et influant sur le niveau d'effectif régulier et total

autorisé pour l'exercice financier 2012-2013, qui limitent le recrutement du personnel en fonction d'un taux modulé de renouvellement de l'effectif fixé à 60 %.

Depuis le 26 avril 2010, les ministères et les organismes doivent rendre compte des bonis versés aux cadres et aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein au cours de l'exercice. Aucun boni n'a été accordé en 2012-2013 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

Effectif autorisé par le Conseil du trésor en 2012-2013

	Hors cadre	Cadre	Professionnel	Personnel technique et de soutien	Total
Total	1	1	10	4	16

Nombre d'employés en place au 31 mars 2013

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
Nombre total de personnes embauchées		1		
Effectif total (personnes)	10	3		

Taux d'embauche des femmes en 2012-2013 par statut d'emploi

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées		1			1
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2012-2013		100 %			100 %

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2013

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	1	6	1	2	10
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	0	4	1	2	7
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	0 %	67 %	100 %	100 %	70 %

Les ressources financières

Pour l'exercice 2012-2013, le CSLF avait à sa disposition un budget de dépenses modifié qui s'élevait à 1 400,9 k$. Le budget modifié 2012-2013 comprend notamment des mesures de compression de dépenses et de gel d'embauche exigées par le Conseil du trésor.

Afin de rendre compte de données financières justes et comparables, le tableau suivant fait état des dépenses pour les années 2011-2012 et 2012-2013.

État du budget pour l'année 2012-2013

Tableau comparatif des dépenses pour les années 2011-2012 et 2012-2013

	2011-2012 (k$)	2012-2013 (k$)
Budget de dépenses		
Rémunération	722,6	710,3
Fonctionnement*	556,9	382,0
Transfert	16,5	16,5
Total	**1 296,0**	**1 108,8**
Budget d'investissement		
Immobilisations	5,9	4,3

* Y compris les dépenses d'amortissement.

Les mesures de réduction de dépenses

Pour respecter les modalités d'application du Plan d'action 2010-2014 sur la réduction et le contrôle des dépenses, le CSLF a mis en place des mesures spécifiques afin de :

- réduire graduellement ses dépenses de fonctionnement de nature administrative. Cette compression a été livrée au Secrétariat du Conseil du trésor lors de l'établissement des crédits 2012-2013;
- réduire de 25 % les coûts de formation, les frais de déplacement ainsi que les frais de publicité et de promotion par rapport aux dépenses réelles de 2009-2010 de même catégorie. Le CSLF a atteint et même dépassé les cibles de réduction qu'il s'était fixées.

Les ressources informationnelles

Afin d'implanter de manière efficace la gestion documentaire au sein de son organisation et auprès de son personnel, le CSLF a entamé une réflexion à ce sujet qui a mené à la conception d'un guide de gestion documentaire. Ce guide, qui contient les responsabilités en la matière ainsi que les grands principes d'utilisation des répertoires de travail et d'appellation des fichiers et des dossiers électroniques, sera testé, adapté, puis déployé au cours de la prochaine année financière.

De plus, le CSLF a poursuivi, en cours d'année, la mise à jour et l'enregistrement de sa documentation et de ses données clients dans le logiciel SyGED. Ce système permet de gérer les publications, le centre de documentation, les archives et les données clients du CSLF, en plus d'assurer la gestion intégrée des dossiers électroniques et physiques. Afin de pouvoir exporter les données clients contenues dans SyGED pour en faire des envois postaux, un module a été conçu par une firme externe. Celui-ci sera installé au cours de la prochaine année financière.

Par ailleurs, le CSLF a continué ses efforts en vue de rendre disponibles dans la Bibliothèque virtuelle de son site Web un plus grand nombre de ses anciennes publications.

Après avoir effectué un diagnostic de son intranet actuel et une analyse des besoins du personnel, il a aussi établi une nouvelle arborescence avec l'objectif de réaliser une refonte de cet outil.

Enfin, le CSLF a également poursuivi la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web, comme en fait état le tableau qui suit.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web pour l'exercice financier 2012-2013

	Éléments de réponse
Liste des sections ou sites Web pas encore conformes	Dans l'onglet Bibliothèque virtuelle du site Web : les études, les avis, les rapports annuels et les autres documents administratifs en formats PDF et HTML. Dans l'onglet Prix et distinctions : les formulaires de mise en candidature des différents prix publiés avant novembre 2012. Une refonte de l'intranet du CSLF sera réalisée au cours de l'année financière 2013-2014 en vue de répondre aux standards.
Prévision d'une refonte du site Web	Non
Réalisation d'un audit de conformité	Non
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	**Standard sur l'accessibilité d'un site Web (SGQRI 008-01)** Le CSLF a amorcé un processus de validation de la conformité de son site Web avec une firme externe en vue de répondre à ce standard. Plusieurs modifications ont été apportées touchant notamment la navigation, la structure, la présentation et la compréhension des pages Web, les images, les icônes, les formulaires et les tableaux. À la fin de ce processus, le site Web du CSLF respectera ce standard. **Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02)** Le CSLF a entrepris la conception d'un module permettant la mise en page en langage HTML des nouvelles publications du CSLF, qui permettra de les rendre accessibles pour les personnes handicapées. Il a également rendu accessible son formulaire de mise en candidature de l'Ordre des francophones d'Amérique et du Prix du 3-Juillet-1608. Les autres formulaires seront rendus accessibles en fonction des périodes d'appel à candidatures à venir. **Standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web (SGQRI 008-03)** Le CSLF se penchera sur les exigences de ce standard au cours de la prochaine année.
Liste des obstacles et des situations particulières	Sans objet
Élaboration d'un plan action	Non
Démarche de sensibilisation et de formation	Oui
Ressources mises à contribution	Mireille Gagné, responsable des communications, Bryan St-Louis, agent d'information, Libéo – Web et applications libres, Les Publications du Québec et le Centre de services partagés du Québec (CSPQ).
Existence d'un cadre de gouvernance	Non

En vertu de l'article 8 de la Directive sur la gestion des ressources informationnelles, en vigueur depuis le 1er avril 2010, les ministères et les organismes budgétaires doivent inclure dans leur rapport annuel de gestion un bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles et indiquer les bénéfices réalisés. Le tableau qui suit présente ce bilan.

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2012-2013

	Débours planifiés en RI (k$)	Débours réels en RI pour l'exercice (k$)	Écart (k$)
Projets de développement	0	0	0
Autres activités (continuité et encadrement)	100,1	69,8	30,3
Total	100,1	69,8	30,3

V La structure administrative

La structure administrative du CSLF n'a subi aucune modification en 2012-2013. Le président et le personnel d'encadrement ont pu compter sur les membres de l'équipe travaillant dans les secteurs du secrétariat du bureau du président, de l'administration, de la recherche et de l'information pour réaliser les différents mandats de l'organisme.

Le secrétariat du bureau du président

Le secrétariat du bureau du président effectue le suivi de la correspondance, la préparation et l'envoi des documents destinés aux membres du CSLF de même que la préparation des réunions. Il s'occupe de l'emploi du temps du président, planifie ses rencontres et organise ses déplacements. Il s'occupe également de la correction des épreuves des publications du CSLF.

L'administration

Le secteur de l'administration est responsable de la coordination, du suivi et du soutien des activités du CSLF en matière d'administration, de finances, d'informatique et de ressources humaines. À cette fin, il répond aux demandes de renseignements provenant des organismes gouvernementaux. Il prépare les documents relatifs à l'étude des crédits par l'Assemblée nationale. Il lui incombe aussi de voir à la mise en œuvre des différentes politiques administratives du gouvernement et de s'assurer que l'organisme les respecte. Le secteur de l'administration s'assure en outre du suivi des documents administratifs.

La Direction de la recherche

La Direction de la recherche se consacre à l'analyse de toute question relative à la langue française au Québec, parfois en collaboration avec des chercheurs universitaires, et présente le résultat de ses recherches aux membres du CSLF. Cette direction prépare aussi des dossiers de diagnostic et de prise de position qu'elle soumet aux membres du CSLF pour discussion, établissement de consensus sur les prises de position et dernière approbation des documents. Elle participe également à la mise en œuvre du plan stratégique de l'organisme et en assure le suivi.

La Direction de l'information

La Direction de l'information a la responsabilité de la gestion informationnelle du CSLF et elle supervise ses communications. Elle voit ainsi à l'évolution du site Web, de la page Facebook, des comptes Twitter et YouTube, de l'intranet, du système de gestion documentaire et des bases de données de l'organisme. Elle coordonne la rédaction de son rapport annuel de gestion, diffuse l'ensemble de ses publications de même que le bulletin électronique *Francoscope* et produit différents documents d'information. Elle est également responsable de l'organisation des activités relatives à l'attribution de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608, du prix littéraire Émile-Ollivier et des prix Jules-Fournier et Raymond-Charette, ainsi que des relations avec les médias. En outre, elle prend en charge divers dossiers gouvernementaux et assure le secrétariat des assemblées du CSLF.

Organigramme du Conseil supérieur de la langue française

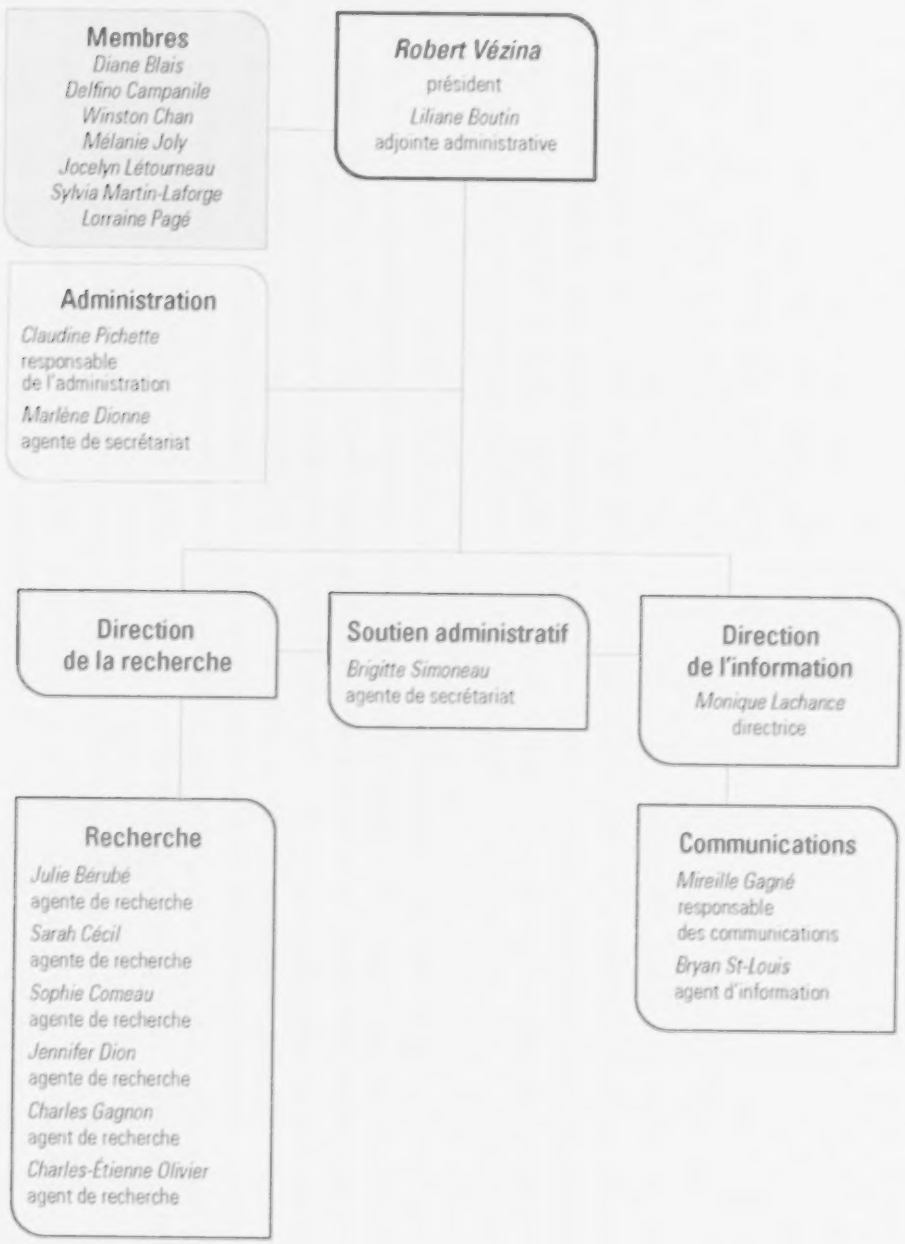

TROISIÈME PARTIE

Présentation des résultats en fonction de la mission conseil et du plan stratégique

I La portée du Rapport annuel de gestion 2012-2013

Au cours de l'année 2012-2013, le Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014 a guidé les membres du Conseil supérieur de la langue française (CSLF) dans la planification des activités de l'organisme. Fruit d'un travail de collaboration entre le CSLF, l'Office québécois de la langue française (OQLF), le Secrétariat à la politique linguistique (SPL) et la Commission de toponymie (CT), ce document a été déposé à l'Assemblée nationale le 19 novembre 2009.

En conformité avec sa mission et les orientations définies dans ce plan stratégique, le CSLF livre, dans les pages qui suivent, le résultat de ses études et travaux de recherche ainsi que de ses activités de reconnaissance et de participation au rayonnement de la langue française, de coopération internationale et de communication pour l'exercice 2012-2013. Les résultats sont présentés en fonction des axes d'intervention et des objectifs définis dans le plan stratégique, et qui concernent le CSLF.

Ce rapport n'inclut cependant pas une déclaration de services aux citoyens, étant donné que le CSLF n'offre pas de services directs à la population et qu'il ne gère pas de programmes.

II Les résultats

Dans le cadre de l'orientation 1 du plan stratégique, *Renforcer la place du français dans les milieux de travail et dans les services au public*, le CSLF a mené les activités suivantes :

Axe d'intervention 1.1

L'usage du français dans l'espace public québécois

Objectif 1

Travailler à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action Réussir ensemble en français.

RÉALISATIONS

Dans le plan d'action *Réussir ensemble en français*, le CSLF s'est donné comme objectif de concevoir des outils d'information sur la langue française destinés aux jeunes adultes. Pour ce faire, il a effectué une refonte complète de son site Web dès 2009, y ajoutant plusieurs onglets, dont Vivre en français au Québec et Actualités linguistiques. Au cours de la dernière année, la page d'accueil du site a continué d'être remaniée de façon à la rendre plus dynamique et attrayante pour ce jeune public.

Implication active dans les médias sociaux

Afin de sensibiliser davantage les jeunes adultes à l'importance de la langue française et à l'aménagement linguistique au Québec, conformément au plan d'action *Réussir ensemble en français*, le CSLF a continué d'interagir quotidiennement avec les internautes dans les médias sociaux, soit Twitter, Facebook et YouTube. Il a ainsi mis en ligne différentes actualités relatives à la langue française et à la francophonie, il a posé des questions aux abonnés à propos de l'aménagement linguistique au Québec, en plus de faire la promotion de ses publications et des événements

auxquels il participe. Il a de plus diffusé le questionnaire Je réseaute en français dans les médias sociaux (détaillé plus loin). Cette façon d'entrer en contact avec les jeunes adultes porte ses fruits. On remarque, par exemple, que le nombre d'adeptes de la page Facebook du CSLF a augmenté de 27 % depuis l'an dernier, pour atteindre un total de 3 996 abonnés au 31 mars 2013, dont 52 % sont âgés de 18 à 34 ans (voir la quatrième partie du rapport pour d'autres détails).

Dans le cadre de l'orientation 3 du plan stratégique, *Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur les questions touchant la langue française au Québec*, le CSLF a mené les activités suivantes :

Axe d'intervention 3.2

L'expertise en matière d'aménagement linguistique

Objectif 1

Contribuer à la réflexion touchant l'actualisation de la politique linguistique au regard des défis de la société québécoise.

Objectif 2

Maintenir et développer les connaissances en matière d'aménagement linguistique.

RÉALISATIONS

PRISES DE POSITION

***Redynamiser la politique linguistique du Québec*, mars 2013**

Dans la foulée des travaux menés par le gouvernement du Québec pour proposer une nouvelle Charte de la langue française, le CSLF a entrepris de revisiter, lui aussi, l'esprit de cette loi. Dans un avis produit à l'intention de la ministre responsable de la Charte de la langue française, madame Diane De Courcy, le CSLF a émis une série de recommandations ayant comme objectif de redynamiser la politique linguistique du Québec afin que le français soit et demeure la langue commune des Québécois.

Dans cet avis, le CSLF présente une vision globale qui touche non seulement la Charte de la langue française, mais également la politique linguistique dans son ensemble, soit toutes les mesures servant à baliser l'usage des langues dans l'espace public au Québec. Le CSLF suggère trois grandes orientations tant pour la conception que pour la mise en œuvre de la politique linguistique, soit :

- renforcer la cohésion sociale de la collectivité québécoise autour du français, langue commune;
- réaffirmer la place centrale du français au cœur de nos ambitions collectives;
- responsabiliser les institutions, les entreprises et les citoyens.

En s'inspirant de ces grandes orientations, le CSLF formule 27 recommandations qui visent quatre domaines prioritaires d'action.

Le français, langue du travail

Le CSLF juge que la tendance des dernières années ne va pas dans le sens de l'objectif poursuivi, qui est de faire du français la langue normale et habituelle du travail de l'ensemble des Québécois. Selon les données d'enquête disponibles, la place du français dans le monde du travail aurait globalement augmenté entre 1971 et 1989, puis reculé entre 1989 et 2010 tant à l'échelle du Québec que dans la région métropolitaine de recensement (RMR) et l'île de Montréal. La diminution de l'usage du français se fait, le plus souvent, au profit d'une augmentation du bilinguisme français-anglais, à des degrés divers, ou, parfois, d'un usage plus général de l'anglais. Cette tendance, perceptible particulièrement dans les entreprises du secteur privé, grandes et petites, ne peut être attribuée uniquement à l'augmentation des communications avec des interlocuteurs de l'extérieur du Québec, puisqu'elle touche également certaines communications à caractère professionnel avec l'entourage immédiat des travailleurs (avec leurs collègues et leurs subordonnés). Il est clair que le marché du travail a évolué au cours des dernières décennies et que la connaissance d'une autre langue que le français, généralement l'anglais, est

devenue une exigence incontournable pour un grand nombre de postes dans plusieurs secteurs d'activité. Cependant, le CSLF est d'avis que le bilinguisme ne peut ni ne doit devenir une exigence systématique dans le monde du travail au Québec, lequel a un rôle primordial à jouer dans l'intégration socioéconomique et linguistique des néo-Québécois dans une société majoritairement francophone.

Puisque certains phénomènes tels que la mondialisation des marchés et la pénétration des nouvelles technologies de l'information exercent de la pression sur le français dans le monde du travail, on peut remettre en question le fait que des pans importants des milieux de travail ne soient pas visés par des efforts de francisation. À la lumière de ce constat, le CSLF recommande notamment que les entreprises qui emploient de 25 à 49 personnes soient soumises à une démarche de francisation obligatoire, sous la responsabilité de l'OQLF, selon une formule allégée et souple.

La francisation des immigrants et leur insertion sociale dans les réseaux francophones de travail et de la société civile

Le CSLF réitère l'importance de faire plus en matière de francisation des immigrants, notamment ceux qui possèdent une formation professionnelle. Rappelons que la connaissance du français qu'ont un grand nombre de ces nouveaux arrivants résulte souvent d'une francisation de base qui leur permet de se débrouiller dans la vie quotidienne. Bien que des efforts soient déjà investis afin de leur donner des connaissances plus grandes liées à leur domaine de formation, le CSLF croit qu'il faut favoriser l'apprentissage du français à des niveaux de compétence plus avancés et concevoir davantage de cours de francisation qualifiante centrés sur la maîtrise du vocabulaire spécialisé du domaine de formation des immigrants sélectionnés.

La maîtrise du français par tous les Québécois

Le CSLF l'a mentionné dans ses avis précédents et il le réitère fortement dans celui-ci : hausser le niveau de maîtrise de la langue française de l'ensemble des Québécois doit demeurer une priorité. Entre autres, il apparaît fondamental que tous les élèves qui obtiennent un diplôme collégial, que ce soit dans le réseau francophone ou anglophone, aient acquis une maîtrise du français qui soit adéquate.

L'exemplarité et le rôle moteur de l'Administration et du secteur public

Enfin, le CSLF insiste fortement sur le rôle moteur que doit jouer l'Administration dans la promotion du français comme langue commune au Québec. Il est indispensable que l'État, dans toutes ses composantes, agisse de manière exemplaire en respectant l'ensemble des éléments de la politique linguistique qui le concernent. Dans cet esprit, le CSLF recommande au gouvernement d'appliquer résolument toute mesure visant à accroître l'insertion de travailleurs allophones et anglophones dans le secteur public et, au besoin, à leur proposer du soutien linguistique.

La politique linguistique, toujours nécessaire

Plus de 35 ans après l'adoption de la Charte de la langue française, le CSLF estime qu'il est important de souligner les progrès accomplis depuis la mise en place de la politique linguistique, notamment dans le monde du travail, ce qui a permis l'élimination quasi complète des inégalités socioéconomiques entre francophones et anglophones. De même, l'apprentissage du français et la formation en français, que ce soit par la scolarisation obligatoire, par les études supérieures ou par la francisation, rejoignent une majorité de plus en plus grande de Québécois.

Le CSLF soutient cependant que ces acquis fondamentaux ne doivent pas masquer les problèmes touchant la bonne maîtrise du français par l'ensemble des Québécois, peu importe leur langue maternelle. Ils ne doivent pas non plus faire oublier l'ampleur considérable de la tâche que constitue la francisation de milliers d'immigrants chaque année, et ce, dans un contexte où la proportion de personnes ayant le français comme langue maternelle ou langue d'usage à la maison est en diminution, particulièrement dans la région de Montréal. De plus, bien qu'elle se soit globalement améliorée depuis les années 1970, la situation du français comme langue du travail demeure une

source de préoccupation, étant donné l'augmentation du bilinguisme français-anglais dans les milieux de travail depuis une vingtaine d'années.

Ainsi, le contexte a changé, et de nouveaux défis se présentent. Plusieurs travaux doivent être poursuivis avec une ardeur renouvelée, dont celui de redynamiser la politique linguistique du Québec. Il importe de réaffirmer la place centrale du français au cœur de nos ambitions collectives et d'insister sur les avantages que confère aux Québécois l'usage d'une langue commune telle que le français, une langue au rayonnement international.

Cet avis a été l'objet de trois communications présentées dans l'axe d'intervention 4.1 *La politique linguistique québécoise*.

Mémoire pour la consultation publique sur le projet de loi nº 14 : Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives

Le projet de loi nº 14 est une occasion unique de s'ouvrir aux préoccupations de la population et des élus concernant la politique linguistique du Québec. Au cours des dernières années, le CSLF a lui-même fait quelques constats qu'il jugeait importants et a suggéré, dans son avis diffusé en mars 2013 (*Redynamiser la politique linguistique du Québec*), des voies d'intervention dans le but d'optimiser les moyens d'assurer le statut du français au Québec. Le mémoire du CSLF rappelle d'abord cinq principes qui doivent guider la politique linguistique, dont fait partie la Charte de la langue française. Ils sont ici repris succinctement :

- Le principe de globalité et de cohérence : une législation ne constitue pas à elle seule une politique linguistique; tout comme la politique linguistique ne se limite pas au pré carré des organismes voués à son application. Il s'agit d'un ensemble qui touche toute la société et qui doit mettre en œuvre dans sa globalité l'action et les attitudes de l'État lui-même. La loi est le siège des principes, des grandes options qui engagent. Elle n'est pas le lieu des choses administratives ou mineures et surtout pas des critères ou paramètres susceptibles de varier avec le temps ou la conjoncture.
- Le principe de détermination : la loi doit être portée par une détermination évidente du gouvernement et du législateur de promouvoir partout les principes et les changements nécessaires à la pérennité d'un Québec français.
- Le principe d'encouragement : la mise en place de circonstances favorables peut opportunément compléter l'ordre et la rigueur de la loi. L'État, dans toutes ses composantes, doit jouer un rôle moteur en ce qui a trait à la promotion du français comme langue commune. Les moyens de l'État, même indirects, comme des incitatifs fiscaux, peuvent aussi servir de leviers pour la francisation.
- Le principe d'acceptabilité sociale : la politique linguistique sera d'autant plus efficace si elle obtient l'adhésion du plus grand nombre. Chaque mesure qui paraîtrait aller à contre-courant des valeurs de notre société doit donc être sérieusement soupesée avant d'être proposée au débat public et adoptée.
- Le principe d'exemplarité : l'État, dans toutes ses composantes, doit être le diapason de l'adhésion à la politique linguistique et du respect de la Charte.

Au moment d'opérer cette importante mise à jour de la Charte, le CSLF recommande dans son mémoire de ne pas perdre de vue un certain nombre d'orientations, soit : le renforcement de la cohésion sociale de la collectivité québécoise autour du français, langue commune; la responsabilisation des institutions, des entreprises et des citoyens au moyen d'une politique linguistique claire, dynamique, entraînante; et la réaffirmation de la place centrale du français, langue commune, au cœur de nos ambitions collectives. Cela étant, ces orientations doivent contribuer à répondre aux grands enjeux de la politique linguistique que sont :

- la francisation des immigrants et leur insertion sociale dans les réseaux francophones de travail et de la société civile;
- le français en tant que langue du travail et des services;

- la maîtrise du français par tous les Québécois;
- l'exemplarité et le rôle moteur de l'Administration et du secteur public.

En matière de langue du travail, on constate que le français ne semble plus progresser de façon significative dans les entreprises privées depuis environ une vingtaine d'années, comme en font foi les études publiées par l'OQLF en novembre dernier ainsi que des données publiées dans le dernier avis du CSLF. En observant l'évolution de la nature linguistique du marché du travail au Québec, on constate une présence grandissante du bilinguisme. Plusieurs facteurs peuvent servir à expliquer cette tendance. On évoque généralement la mondialisation des marchés et le réseautage des entreprises à l'échelle internationale. Somme toute, certains phénomènes exercent encore de la pression sur le français dans le monde du travail, et d'autres en exercent de plus en plus, ce qui remet en question le fait que des pans importants des milieux de travail ne soient pas visés par des efforts de francisation. Rappelons en effet que les entreprises de moins de 50 employés ne sont pas assujetties, sauf exception, aux dispositions de la Charte relativement à la francisation des entreprises. Dans le contexte où l'usage du français ne progresse plus dans plusieurs milieux de travail, il apparaît opportun d'envoyer un signal clair quant à la place que les Québécois veulent accorder au français comme langue normale et habituelle du travail. Toutes les entreprises de compétence québécoise sont certes soumises aux obligations générales de la Charte, mais la plupart des entreprises de moins de 50 employés l'ignorent. La situation du français comme langue normale et habituelle du travail dans les petites entreprises de moins de 50 employés n'est pas uniforme partout au Québec. Elle semble problématique particulièrement sur l'île de Montréal, région où est pourtant concentrée la majorité des nouveaux arrivants. En tenant compte de la quantité de petites entreprises et de leur réalité linguistique et économique, il serait souhaitable que des mesures structurantes soient prises à l'endroit des entreprises de 25 à 49 employés pour y favoriser l'usage du français.

À cet égard, le CSLF souligne l'importance d'effectuer un suivi du processus de francisation qui serait analogue, sans être identique, à celui qui s'applique actuellement aux entreprises de 50 employés et plus (articles 139, 140 et 146 de la Charte). Si le suivi administratif, si léger soit-il, est absent du processus, il faut craindre que le justiciable constate que l'État lui-même se désintéresse du suivi de la règle; avec les conséquences qu'on peut supposer quant à la détermination des entreprises en question à s'y conformer. Le CSLF précise aussi que l'absence d'une attestation d'inscription ou de francisation, peu importe la forme qu'elle emprunte, rend plus difficile l'application de l'article 22 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

Enfin, ce mémoire fait ressortir des dispositions du projet de loi n° 14 qui se démarquent de façon significative : le rôle administratif de la ministre; la reddition de comptes des collèges et des universités en matière d'emploi et de qualité de la langue française; la langue des communications écrites de l'Administration; l'exigence relative au niveau de connaissance et de qualité de la langue des professionnels; l'extension de la francisation aux entreprises de 26 à 49 employés; et les recours linguistiques des travailleurs qui n'ont pas de convention collective.

Recherche

Étude 1

- ***Importance et priorité du français pour la population québécoise : une étude exploratoire***

  Michel Pagé, professeur associé au Département de psychologie de l'Université de Montréal et chercheur au Centre d'études ethniques des universités montréalaises, et Charles-Étienne Olivier, agent de recherche au CSLF, avec la collaboration de Robert Vézina, président du CSLF, et de Pierre Georgeault, ex-directeur général.

Cette étude, qui constitue le premier volet de l'enquête Conscience linguistique et usage du français

(CLUF), cherche à mesurer deux aspects des représentations et des perceptions des Québécois vis-à-vis du français et de l'anglais :

1) la perception de l'importance relative du français et de l'anglais par la population québécoise dans plusieurs contextes ou situations;

2) l'accord ou le désaccord de la population québécoise avec la priorité que devrait avoir le français dans diverses situations de communication publique.

L'enquête CLUF propose de cerner l'usage du français ainsi que le sens donné au choix de la langue dans certaines situations de communication. Elle cherche aussi à dégager les représentations relatives aux langues, plus particulièrement au français et à l'anglais. Au moyen d'un sondage effectué en 2010 à la grandeur du Québec (quelque 6 700 répondants), ce projet vise, en d'autres mots, à répondre aux questions fondamentales suivantes : quelles sont les pratiques linguistiques des citoyens québécois dans l'espace public et quel sens donnent-ils à ces dernières? L'intention est de compléter l'analyse habituelle selon, par exemple, la langue maternelle ou la langue de travail, telle que mesurée par les recensements, par l'ajout de situations de communication dans l'espace public et d'y relier le sens sociolinguistique donné au choix de la langue utilisée.

Elle vise aussi à déterminer et à mesurer l'importance des changements de comportements linguistiques et d'attitudes ou de représentations à l'égard du français qui sont en train de se produire, notamment entre les moins de 35 ans et les 35 ans et plus, sous l'effet de multiples facteurs sociaux, culturels, économiques et technologiques renforcés entre autres par la mondialisation de l'information et l'ouverture des marchés. Par ailleurs, une attention particulière est portée à la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal. Les résultats de cette enquête sont présentés sous forme de fascicules.

Voici les principaux résultats présentés dans le premier fascicule de l'enquête CLUF :

Importance des langues

La perception de l'importance du français est particulièrement forte dans le cas de situations ou de contextes qui touchent les domaines sociétal et social, domaines définis dans le rapport. Ainsi, une forte majorité de la population perçoit que le français est plus important que l'anglais pour marquer l'appartenance à la société québécoise et pour contribuer au bon fonctionnement de celle-ci (domaine sociétal). Il en va de même pour avoir des relations sociales intéressantes et pour communiquer avec les immigrants en situation d'apprentissage du français (domaine social).

Toutefois, la perception de l'importance relative du français diminue lorsqu'on aborde deux autres domaines. Ainsi, la plus grande partie de la population perçoit le français et l'anglais comme ayant une importance égale lorsqu'il est question de la nécessité de savoir parler le français ou l'anglais comme condition pour l'obtention d'un bon emploi, d'une part, et pour la réussite future des enfants, d'autre part (domaine de la réussite). On remarque que la perception selon laquelle l'anglais est plus important que le français arrive en deuxième position lorsqu'il est question de la réussite future des enfants, tandis que c'est la perception inverse qui obtient la deuxième place quand il s'agit d'obtenir un bon emploi.

Dans le cas de la valorisation sociale rattachée à l'usage des langues (domaine du statut sociolinguistique), la perception de l'égale importance du français et de l'anglais prédomine aussi, suivie par celle de la plus grande importance du français. Seule une faible minorité perçoit que l'anglais est la langue la plus importante à cet égard.

Priorité du français

L'accord avec la priorité que devrait avoir le français a été mesuré pour trois types de contextes. En ce qui concerne l'usage linguistique des individus, la majorité de la population est d'accord avec le fait que le français devrait être la langue d'accueil dans les commerces et celle dans laquelle s'amorce la communication dans un lieu public entre des francophones

et des personnes pour qui le français n'est pas la première langue. En ce qui concerne la connaissance du français, il y a un consensus sur le fait que l'ensemble des Québécois devrait pouvoir parler cette langue et que c'est celle-ci que les immigrants non francophones devraient apprendre en premier.

En ce qui a trait à la communication du gouvernement du Québec avec les entreprises et les individus, la priorité du français n'obtient pas l'accord du plus grand nombre. Ainsi, une majorité de personnes, bien que faible, pense que le gouvernement du Québec devrait communiquer avec les entreprises du Québec dans la langue que ces dernières choisissent (français ou anglais) et qu'il devrait envoyer des formulaires bilingues aux individus dont il ne connaît pas la langue préférée.

Différences entre les personnes âgées de 18 à 34 ans et leurs aînés

La distinction entre les deux groupes d'âge (18 à 34 ans et 35 ans et plus) ne coïncide avec aucune différence significative relativement à la langue perçue comme plus importante pour ce qui est du domaine sociétal et du domaine du statut sociolinguistique. Pour les autres domaines, de petites différences sont perceptibles lorsque l'âge est combiné à d'autres variables. Par exemple, pour le domaine de la réussite, les jeunes francophones et anglophones sont proportionnellement plus nombreux que leurs aînés à percevoir que le français est plus important que l'anglais.

À l'instar de leurs aînés, les jeunes âgés de 18 à 34 ans sont majoritairement d'accord avec la priorité du français dans la communication publique entre personnes, mais généralement à un degré moindre. C'est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de l'amorce d'une conversation dans un lieu public entre des personnes de langue française et des personnes d'une autre langue qui ne se connaissent pas. En ce qui concerne la communication du gouvernement du Québec avec les entreprises et les individus, les plus jeunes sont majoritairement en désaccord avec la priorité du français, tout comme leurs aînés, mais à un degré plus élevé dans le cas de l'envoi d'un formulaire à des individus dont la langue préférée n'est pas connue.

Le rapport de recherche a été publié en juin 2012.

Cette étude a été l'objet d'une communication présentée dans l'axe d'intervention 4.1 *La politique linguistique québécoise.*

Étude 2

- ***L'impact économique de la langue française et de la Francophonie. Être francophone? Une valeur sûre!***

  Coordination de la rédaction : Observatoire de la langue française de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), avec l'aide des stagiaires Émilie Bombardier et Sandrine Le Jean. Coordination de la production : CSLF. Révision linguistique : OQLF.

Cette brochure ainsi qu'une affiche grand format sur la Francophonie et son poids économique, dont le CSLF a coordonné la production, ont été préparées en vue du Forum mondial de la langue française, qui s'est tenu du 2 au 6 juillet 2012 à Québec.

Au-delà des idées générales sur la place du français dans le domaine des affaires ou de la finance et sur la nécessité de maîtriser l'anglais pour être concurrentiel sur le marché du travail, les données statistiques et les études consultées sur le sujet révèlent trois choses :

1) Les États dont le français est une langue officielle, souvent aux côtés d'autres langues, et plus généralement les États et les gouvernements membres de l'OIF, pèsent significativement dans l'économie mondiale, notamment dans les secteurs culturels.

2) Parler français est un atout professionnel. Plus que jamais, la maîtrise de plusieurs langues, dont une de communication internationale comme le français, constitue un atout décisif dans la compétition internationale et les économies mondialisées.

3) L'intensité des échanges de marchandises et de capitaux entre les pays qui partagent la langue française comme langue officielle permet de

poser l'hypothèse d'une « préférence linguistique » comme l'une des composantes favorables aux relations économiques entre les territoires.

La brochure présente des données, statistiques et autres, portant sur l'ensemble des pays de l'OIF et illustrant de façon succincte l'incidence économique du français dans les secteurs d'activité liés à la culture, au travail et aux échanges internationaux.

La brochure a été publiée en juillet 2012.

Étude 3

- ***Minienquête sur le français au Québec : perceptions et opinions d'élèves de 4e et de 5e secondaire***

  Recherche réalisée pour le CSLF par Sandra Roy-Mercier avec la collaboration de Sophie Comeau, du CSLF, de Pascal Riverin et de Kathleen Sénéchal, sous la direction de Suzanne-G. Chartrand, professeure titulaire à l'Université Laval et chercheuse au CRIFPE-Laval.

Lancée à la fin de mars 2011, cette minienquête s'inscrit dans un projet de recherche plus large intitulé *État des lieux de l'enseignement du français au Québec* (ÉLEF), amorcé en 2008, dirigé par madame Chartrand et financé par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).

Cette recherche poursuivait les objectifs suivants :

1) Décrire les représentations de jeunes de 15 à 17 ans à propos de la langue française au Québec.

2) Décrire les pratiques culturelles de ces jeunes.

3) Connaître l'influence du milieu sociocultu-rel, de la langue maternelle et de la langue d'usage sur la construction des représentations et l'émergence de pratiques culturelles.

La minienquête s'est déroulée en deux étapes, soit la passation d'un questionnaire auprès de 349 élèves et la tenue de quatre discussions de groupe. Le questionnaire de 69 questions a été distribué dans douze classes de 4e et de 5e secondaire de six écoles francophones : deux à Montréal, deux à Québec et deux sur la Rive-Sud de Québec, l'une de ces dernières étant située en milieu urbain et l'autre, en milieu rural. À Québec et Montréal, l'échantillon était constitué d'une école privée et d'une école publique, alors que les deux écoles de la Rive-Sud de Québec appartenaient au réseau public. Les séances de discussion, auxquelles quatre groupes ont participé (23 élèves en tout), visaient quant à elles à approfondir les données recueillies avec les questionnaires. Elles se sont déroulées dans quatre écoles (deux de la région de Montréal et deux de celle de Québec). Il faut préciser que, dans le cadre de cette minienquête, ni les écoles ni les individus n'ont été sélectionnés de façon aléatoire. L'échantillon n'étant ainsi pas probabiliste, il n'est pas possible de calculer une marge d'erreur. Les résultats s'appliquent donc à l'échantillon seulement et non à l'ensemble de la population des élèves de 4e et de 5e secondaire.

Résultats du sondage par questionnaire

De façon générale, la majorité des élèves interrogés (58 %) s'estime très bien ou assez bien informée quant à la situation du français au Québec. Pourtant, leur connaissance en la matière semble partielle : 75 % d'entre eux estiment à 70 % ou moins la proportion de Québécois utilisant le français à la maison, alors que celle-ci est de 81 % selon les résultats du recensement de 2006. Si la presque totalité des répondants (98 %) a affirmé que le français est une langue officielle au Québec, près de la moitié (44 %) a dit la même chose de l'anglais. Les perceptions concernant la situation du français sont partagées (54 % des élèves affirment qu'elle est mauvaise ou très mauvaise, et 46 % la considèrent comme bonne ou très bonne), tandis que celles concernant son avenir le sont un peu moins : près des deux tiers (59 %) des élèves croient que l'avenir du français au Québec est incertain. Pourtant, de l'avis de 83 % des répondants, la cause du français au Québec n'est pas perdue et, toujours selon 83 % d'entre eux, les Québécois ne doivent pas abandonner leurs efforts pour préserver cette langue. Pour les élèves interrogés, la protection

de la langue française ne semble toutefois pas en opposition avec le bilinguisme individuel, qui leur paraît hautement souhaitable : 73 % d'entre eux sont d'accord avec l'énoncé « La meilleure chose qui puisse arriver aux Québécois, c'est qu'ils deviennent tous bilingues. »

En ce qui concerne les pratiques culturelles, la langue choisie par les répondants semble dépendre du type d'activité : lire les journaux, des bandes dessinées et des livres, et écouter la radio sont des activités pratiquées en français par une majorité. En contrepartie, l'anglais est le plus souvent la langue des vidéos visionnées sur le Web et celle de la musique écoutée ailleurs qu'à la radio.

Pour ce qui est de l'avenir, il semble que les jeunes interrogés, peu importe la langue qu'ils parlent à la maison, souhaitent utiliser la langue française dans le cadre de leurs études futures ou du travail auquel ils aspirent. D'ailleurs, qu'ils parlent français ou non à la maison, 73 % de ces jeunes pensent qu'il est important de bien connaître le français pour réussir leur carrière. On remarque cependant que, s'ils prévoient utiliser le français pour le travail et les études, les répondants semblent également attirés vers l'anglais; nombreux sont ceux qui veulent utiliser l'anglais en plus du français. En effet, 35 % des répondants veulent étudier en français seulement et 49 %, en français et en anglais, alors que 38 % veulent travailler surtout en français et 41 %, autant en français qu'en anglais. Dans leur vie personnelle, 86 % des élèves interrogés prévoient utiliser le français à la maison en 2025. Cependant, l'attraction de l'anglais se fait également sentir sur ce plan; un peu plus de la moitié de ceux qui parleront le français prévoient parler également l'anglais. En effet, 44 % des élèves interrogés prévoient parler le français et l'anglais à la maison en 2025.

Résultats des discussions de groupe

Cette attitude favorable au bilinguisme individuel est également observée dans les discussions de groupe. En effet, les élèves qui y ont participé valorisent le bilinguisme, voire le multilinguisme : ils trouvent important de connaître l'anglais, et ceux qui désirent avoir des enfants un jour souhaitent que ces derniers apprennent cette langue en plus du français et, dans le cas des allophones, de leur langue maternelle. Si plusieurs prévoient utiliser l'anglais dans le cadre de leur futur travail – nombreux sont ceux qui aspirent à une carrière internationale –, ils se disent néanmoins attachés à la langue française et tiennent à ce qu'elle demeure la principale langue commune au Québec. Ils expriment d'ailleurs certaines inquiétudes quant à l'avenir du français dans cette province. En effet, plusieurs affirment qu'il est menacé par la présence de l'anglais, mais également par la mauvaise qualité de la langue qui circule dans les médias et, plus généralement, dans la société. Plusieurs jugent de plus que la législation ne protège pas suffisamment la langue française; ils affirment que la réglementation concernant la langue d'affichage n'est pas respectée. Plusieurs participants expriment par ailleurs le souhait que davantage d'immigrants apprennent le français, quoiqu'ils ne soient pas tous d'accord avec la fréquentation obligatoire, pour les allophones et les francophones, d'une école française. Enfin, la majorité des participants affirment qu'ils ont un rôle à jouer dans l'épanouissement du français et ils ciblent des actions concrètes pour y contribuer : prêter attention à la qualité de la langue, exiger de se faire servir en français dans les commerces, encourager les artistes québécois, transmettre le français aux prochaines générations et, tout simplement, persister à le parler.

Le rapport de recherche a été publié en septembre 2012.

Étude 4

- ***Le défi de former une relève scientifique d'expression française. L'usage du français et de l'anglais dans la formation universitaire aux cycles supérieurs au Québec***

Jennifer Dion, agente de recherche au CSLF.

Dans le contexte actuel de la recherche scientifique, où l'anglais prend une place prépondérante, le CSLF a voulu alimenter la réflexion sur les différents enjeux

relatifs à l'usage du français et de l'anglais dans la formation des étudiants universitaires inscrits aux cycles supérieurs au Québec.

Cette étude, à la fois quantitative et qualitative, vise à documenter les pratiques linguistiques d'étudiants des deuxième et troisième cycles de certaines universités francophones du Québec (Université Laval, Université du Québec à Montréal [UQAM] et Université de Montréal). De plus, elle s'intéresse aux perceptions que ces étudiants entretiennent, d'une part, à l'égard de l'usage du français et de l'anglais dans la sphère d'activité scientifique et, d'autre part, à l'égard de la valorisation du français au sein des universités francophones.

Usage du français et de l'anglais dans les activités de formation

D'entrée de jeu, on remarque que l'usage du français et de l'anglais dans les activités de formation des étudiants des cycles supérieurs varie selon l'activité et le domaine d'études. D'une manière générale, on peut affirmer que l'enseignement se déroule presque exclusivement en français, mais que la documentation scientifique consultée est souvent rédigée seulement en anglais. En ce qui a trait aux congrès et aux colloques, les étudiants en sciences de la santé de même qu'en sciences et génie sont ceux qui rapportent devoir faire plus souvent usage de l'anglais, et ce, même au Québec. Concernant la rédaction des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat, l'analyse réalisée permet de constater que pour les trois années de référence (1998, 2008 et 2010), la grande majorité des mémoires et des thèses, en excluant les articles qui y sont parfois insérés, ont été rédigés en français (93,4 % en 1998, 90,5 % en 2008 et 90,1 % en 2010).

L'analyse montre aussi que c'est en arts, lettres et langues ainsi qu'en sciences humaines que le français est le plus utilisé (environ 95 %). Du côté des sciences de la santé et des sciences et génie, cette proportion a diminué entre 1998 et 2010, passant respectivement de 90,7 % à 88,3 % et de 92,5 % à 85,2 %. Malgré le constat d'une rédaction majoritairement en français, ces résultats masquent un phénomène qui prend de l'ampleur. En effet, l'étude permet de confirmer que la pratique d'insertion d'articles dans une thèse ou un mémoire a augmenté au cours de la période de référence (17,2 % en 1998, 22,8 % en 2008 et 29,9 % en 2010). Précisons que l'insertion d'articles est une pratique plus courante au doctorat qu'à la maîtrise, et c'est également au troisième cycle qu'elle a le plus gagné en popularité depuis 1998. Toujours en 2010, c'est en sciences de la santé et en sciences et génie (66,9 % et 41,2 % des manuscrits) qu'elle est la plus fréquente, quoique cette pratique soit de plus en plus présente en sciences humaines ainsi qu'en administration (14,2 % et 12,6 %). L'analyse démontre que ces articles sont majoritairement rédigés en anglais; leur proportion était de 83,1 % en 1998 comparativement à 88,6 % en 2010.

Valorisation du français et promotion de son usage

En ce qui concerne l'importance accordée au français à l'université et dans la sphère d'activité scientifique, différents constats émergent de l'analyse des propos recueillis lors des séances de discussion. On remarque, entre autres, que dans des disciplines où l'essentiel des publications est en anglais, les participants, selon leurs dires, valorisent moins le français en tant que langue scientifique. Ils ne voient pas d'intérêt à promouvoir l'usage du français ni à défendre l'existence d'un espace scientifique francophone ou multilingue. À l'opposé, les participants ayant davantage accès à une documentation spécialisée en français affirment spontanément qu'ils valorisent l'usage de cette langue dans les sciences.

Cela dit, il convient ici de faire la distinction entre l'aspect de la communication scientifique et celui de l'enseignement, car même si les participants ne valorisent pas tous l'usage du français en tant que langue scientifique, la plupart ont délibérément

choisi de fréquenter une université francophone pour être formés en français. Pour eux, il est important que le français soit la langue de l'enseignement et que ce soit la langue des examens et des travaux écrits. La qualité de la langue apparaît aussi comme une préoccupation. La majorité des participants sont en effet d'avis que leur établissement d'enseignement valorise suffisamment le statut du français, mais ils se montrent néanmoins très critiques envers l'importance accordée à la qualité de la langue. De plus, on note à propos des politiques linguistiques des universités, obligatoires depuis 2004, que les efforts déployés pour en faire la promotion semblent insuffisants, puisque la plupart des participants en ignoraient l'existence ou le contenu.

Précisons que le volet quantitatif repose sur une analyse linguistique de l'ensemble des thèses et des mémoires rédigés à l'Université Laval, à l'UQAM et à l'Université de Montréal (incluant HEC Montréal et l'École Polytechnique) en 1998, 2008 et 2010 – un total de 7 865 manuscrits –, alors que le volet qualitatif repose sur une analyse des propos recueillis lors de dix séances de discussion réalisées auprès de 90 étudiants de ces trois universités.

Le rapport de recherche a été publié en décembre 2012.

Les objectifs de cette recherche ont été présentés dans une capsule vidéo produite par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Cette étude a également été l'objet d'une communication présentée dans l'axe d'intervention 4.1 *La politique linguistique québécoise.*

Étude 5

- **L'usage des langues et la place du français dans le domaine du transport aérien au Québec**

À la suite d'une demande du ministère des Transports du Québec (MTQ), le CSLF a produit une étude sur l'usage des langues et la place du français dans le domaine du transport aérien au Québec. L'étude en cours vise à dresser un portrait linguistique de ce domaine. Elle comporte trois volets, soit un volet documentaire, un volet quantitatif et un volet qualitatif.

À partir de la documentation disponible, le premier volet propose : une synthèse du cadre législatif régissant l'usage des langues dans le domaine du transport aérien; une description des organismes ou des regroupements prenant part à l'application de ce cadre législatif et de ceux qui y sont soumis; les principaux résultats des études et des publications concernant l'usage des langues dans ce domaine.

Le deuxième volet consiste en une analyse de données tirées du recensement de 2006 concernant les travailleurs du domaine du transport aérien au Québec. Un échantillon de deux populations a été constitué, ciblant trois professions (pilotage, contrôle aérien, service aux passagers) et deux secteurs d'activité économique (transport aérien, activités de soutien au transport aérien). Cet échantillon a été analysé en fonction du lieu de travail, de la langue de travail, de la langue maternelle, de la langue parlée à la maison et de la connaissance du français ou de l'anglais. Un échantillon similaire sera analysé à l'été 2013 afin de tenir compte des données du recensement et de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

Le troisième volet vise à décrire les perceptions de l'usage des langues au travail et de la place réservée au français dans le domaine du transport aérien. Pour ce faire, huit entretiens de groupe ont été organisés en février, mars et avril 2012, auxquels ont participé une soixantaine de travailleurs appartenant à trois corps de métiers (pilotes, agents de bord, contrôleurs aériens).

L'analyse des données du volet documentaire et du volet qualitatif est terminée. Il reste à tenir compte des données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 (disponibles à compter du 26 juin 2013) sur la langue du travail afin de compléter le volet quantitatif du rapport.

Étude 6

- **Exploration du corpus Texto4Science**

  Recherche conduite pour le CSLF par Patrick Drouin, professeur agrégé au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal.

Objectifs de recherche

Objectif 1 : Synthèse sur la question du texto

Le premier objectif de recherche consiste en une synthèse sur la question du texto en tant que nouvelle forme codifiée de l'écriture : ses liens avec l'écriture normée apprise à l'école; ses spécificités; un bref état de la question quant aux recherches effectuées sur les textos, particulièrement en français, en portant une attention particulière aux liens, supposés ou vérifiés, entre la pratique du texto et une moins bonne maîtrise du code écrit standard.

Objectif 2 : Analyse de l'alternance codique dans le corpus Texto4Science

L'équipe de l'Université de Montréal a procédé à l'analyse des phénomènes d'alternance codique dans le corpus Texto4Science (qui comprend 7 302 textos). Cela a notamment permis de déceler s'il y a conformité entre les réponses des participants à l'étude Texto4Science concernant l'alternance codique et les phénomènes observés dans les textos qu'ils ont effectivement soumis.

Objectif 3 : Analyse du nombre d'interventions sur les textos reçus

La majorité des interventions sur les textos ont été effectuées dans le but de rectifier la langue qu'on y trouve par rapport à un français plus normalisé, en tenant compte des variantes lexicales et syntagmatiques considérées comme standard en français du Québec. Les divers types d'interventions ont été analysés en fonction de paramètres tels que le niveau d'éducation et l'âge des participants.

Objectif 4 : Identification des traces de la maîtrise ou de la non-maîtrise du code de la langue dans le corpus Texto4Science

Plusieurs postulent que les textos sont nuisibles à la langue ou que les utilisateurs de textos ne possèdent pas une bonne maîtrise du français. Il est très difficile de répondre à un tel postulat, mais l'étude a tenté de dépister des traces de la conformité ou de la non-conformité des textos aux normes du français écrit. Ces traces ont été mises en lumière à l'aide de techniques statistiques ayant pour but de déceler des passages non conformes qui ont par la suite été examinés manuellement.

Une version préliminaire du rapport de recherche a été remise au CSLF en mars 2013.

Étude 7

- **Enquête Conscience linguistique et usage du français (CLUF)**
  Deuxième fascicule – L'usage public du français et de l'anglais par les Québécois

Faisant suite à l'étude *Importance et priorité du français pour la population québécoise : une étude exploratoire*, publiée en juin 2012, ce deuxième fascicule de l'enquête CLUF examinera l'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans leurs interactions publiques et le lien entre l'importance perçue des langues, l'accord avec la priorité du français et les usages linguistiques.

Les objectifs et la méthodologie de cette étude ont été l'objet d'une communication présentée dans l'axe d'intervention 4.1 *La politique linguistique québécoise*.

Étude 8

- **La langue du travail dans le secteur public**

Quelle est la place du français comme langue du travail dans le secteur public au Québec (administrations publiques provinciale et municipales, secteurs de la santé et de l'éducation)? L'usage du français dans ce secteur peut-il être considéré comme exemplaire par

rapport à d'autres secteurs (secteur privé et administration fédérale)?

La Révolution tranquille a notamment visé à modifier le partage du pouvoir économique entre les groupes linguistiques au Québec. Favoriser l'usage du français au travail par l'adoption de la Charte de la langue française constituait un des moyens d'atteindre cet objectif. Toutefois, la Charte ne vise pas que les entreprises privées, mais aussi le secteur public. Ce dernier avait même un rôle particulier : non seulement il devait participer à la francisation du travail, mais il devait être exemplaire.

L'exemplarité n'est pas simple à mesurer : quel devrait être le pourcentage d'usage du français dans les organismes publics et parapublics québécois pour qu'ils soient exemplaires? Puisqu'il n'y a pas de réponse univoque à cette question – surtout lorsque les contraintes propres à chaque secteur sont prises en considération – dans cette étude, le « secteur public québécois », formé de l'administration publique provinciale, des administrations municipales, du secteur de la santé et du secteur de l'éducation, sera comparé au secteur privé. Sa position relativement à l'administration publique fédérale sera également examinée.

Les données proviennent des recensements canadiens. Dans un premier temps, l'étude portera sur l'usage du français en 2011. Ces données seront ensuite comparées à celles de 2006 et de 2001.

Les secteurs suivants seront ventilés : le secteur de la santé et des services sociaux selon les établissements de soins ambulatoires (les cabinets de médecins et autres praticiens de la santé, les CLSC, etc.), les hôpitaux, les établissements résidentiels (résidences pour personnes ayant besoin de services de santé pour diverses raisons : perte d'autonomie, handicap, toxicomanie, etc.), l'assistance sociale et les garderies; le secteur de l'éducation selon les ordres d'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire; et, finalement, les administrations publiques selon les gouvernements provincial et municipaux. L'information sera présentée pour l'ensemble du Québec, pour la RMR de Montréal et pour l'ensemble des autres régions du Québec.

La publication de l'étude, qui avait été prévue pour l'exercice financier 2012-2013, a été différée, notamment pour tenir compte des données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 sur la langue du travail (disponibles à compter du 26 juin 2013).

Étude 9

- **La socialisation langagière comme processus dynamique : suivi d'une cohorte de jeunes multilingues intégrant le marché du travail**

  Recherche conduite pour le CSLF par Patricia Lamarre, professeure agrégée au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, et Stéphanie Lamarre, assistante de recherche, avec la collaboration de Marina Lefranc.

Cette étude fait suite à celle menée entre 2006 et 2010, subventionnée par le CRSH : *Montréal français, Montréal multilingue*. Elle portait sur les trajectoires quotidiennes de jeunes adultes multilingues âgés de 18 à 27 ans, issus de l'immigration, à travers la ville de Montréal. L'objectif consistait à examiner leurs pratiques langagières et identitaires ainsi que leurs représentations de la ville, de sa territorialisation et de ses frontières. Les relations entretenues par les participants avec les espaces sociaux et les autres lieux urbains ont également été analysées. Pour ce faire, une approche non statique soutenue par une collecte de données variée a été privilégiée : biographie langagière, journal de bord, interactions enregistrées *in situ*, textes virtuels et entrevues cycliques. Parmi les thèmes abordés, il y a l'importance de la langue comme trait identitaire et l'expérience d'intégration au Québec. Dans cette première collecte de données, plusieurs participants ont décrit des histoires de travail (à temps partiel) et d'attachements affectifs.

La présente étude consiste à reprendre contact avec ces participants. Si la première recherche a permis de suivre ces jeunes au quotidien à travers les espaces, les sites et les réseaux sociaux, celle-ci cherche à les accompagner au fil du temps et dans leurs trajectoires de vie.

Les entretiens récemment menés ont permis de constater l'évolution de la vie de ces jeunes et de revisiter leurs représentations actuelles des enjeux langagiers à Montréal, de même que leur rapport aux langues et à l'identité. Également, ces entrevues ont été l'occasion d'examiner leurs pratiques langagières en cette période marquée notamment par l'insertion sur le marché du travail et la fin des études. Par ailleurs, certains jeunes poursuivent maintenant des études postsecondaires, ce qui sous-entend des choix récents en matière de langue et d'établissement d'enseignement (collégial ou universitaire). Ainsi, ce second volet repose sur une théorisation de la socialisation langagière comme processus dynamique qui dure toute une vie.

Description de la collecte de données

Première étape : préparation

La collecte de données a été amorcée au printemps 2012. Les données recueillies proviennent d'entrevues semi-dirigées. D'abord, une grille d'entretien a été conçue. Ensuite, un dossier déontologique a été soumis pour approbation à l'Université de Montréal (comprenant une description de l'étude, un formulaire de consentement, etc.). Suivant cette autorisation, les participants de l'étude *Montréal français, Montréal multilingue* ont été contactés. La collecte de données s'est déroulée entièrement au cours de l'année 2012. Sur l'ensemble des quinze participants de la première étude, douze ont accepté de prendre part à celle-ci.

Deuxième étape : entrevues

Pour chaque participant nouvellement interrogé, une relecture du résumé des données recueillies lors de la première étude a été réalisée. Cette étape était nécessaire afin d'adapter les grilles d'entretien et de personnaliser les entrevues.

Troisième étape : transcription des données

Chaque enregistrement d'entretien a été transcrit.

Quatrième étape : analyse

L'analyse des transcriptions des données a été complétée, permettant ainsi de dégager une vue d'ensemble des informations recueillies. Par la suite, une analyse comparative a été menée pour détecter les changements dans la vie de ces jeunes multilingues par rapport aux données récoltées trois ans plus tôt. Cette étape a également été complétée.

Le dépôt d'une version préliminaire du rapport de recherche est prévu pour la fin de l'été 2013.

Étude 10

- **Le sens des usages linguistiques et la valeur de l'anglais et du français dans la communication publique : étude qualitative auprès de jeunes francophones et bilingues de Montréal**

  Recherche conduite pour le CSLF par Patricia Lamarre, professeure agrégée au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal.

Une étude sur les usages linguistiques des jeunes et sur le sens donné à ces usages a été entreprise en mars 2011. Elle cherche à examiner les liens entre : 1) les formes d'identification linguistique; 2) le sentiment de compétence linguistique; 3) les représentations linguistiques, ce qui inclut la valorisation du français, de l'anglais et du bilinguisme; 4) les idéologies linguistiques (positionnement sur les enjeux linguistiques); 5) les usages linguistiques, surtout la communication publique des jeunes Montréalais (francophones et bilingues). Également, cette recherche examine comment les enjeux sous-jacents aux choix linguistiques sont perçus et décrits en situations réelles. L'étude vise enfin à décrire les liens entre les usages et les différentes dimensions liées aux comportements linguistiques dans un contexte de double pôle d'attraction, soit, d'une part, un courant social de mondialisation qui tend à faire de l'anglais « la » langue des échanges et, d'autre part, un contexte historique local où le maintien et le développement de la langue française forment un enjeu important du projet collectif.

Méthodologie

Approche d'études de cas (n = 20)

Un échantillon de profils linguistiques a été visé : des jeunes francophones (18 à 35 ans) avec une gamme de compétences en anglais, ainsi que des jeunes bilingues. Ces études de cas serviront à décrire l'expérience quotidienne de jeunes Montréalais à partir de : 1) leurs discours sur les langues et leur identité; et 2) leurs comportements langagiers réels et leurs explications de ces comportements enregistrés *in situ*.

Déroulement

Étape préliminaire : présentation du projet au comité d'éthique à la recherche

Première étape : établissement de l'échantillon

Cette phase consistait en de courtes entrevues afin de cibler des participants représentant un éventail de profils de jeunes Montréalais sur le plan des formes d'identité et des compétences linguistiques en français et en anglais.

Deuxième étape : entrevue de départ

Dans cette entrevue individuelle approfondie, l'objectif poursuivi était de faire émerger, dans le discours des participants, plusieurs dimensions permettant de décrire leur profil, notamment leur identité linguistique; leur sentiment de compétence à l'oral en français et en anglais; leurs représentations de la langue française, de la langue anglaise et du bilinguisme; leur perception de leurs usages linguistiques en contexte public; et, enfin, leurs idéologies linguistiques (liées à leurs aspirations personnelles et à la société québécoise). Avant chaque entrevue, il a été demandé aux participants de rédiger une courte biographie langagière, de tenir un journal de bord sur leurs pratiques linguistiques, de décrire leur perception de l'espace montréalais et de fournir des exemples de textes produits au quotidien (courriels, textos). Ces éléments ont été discutés au cours de l'entrevue.

Troisième étape : préparation pour l'enregistrement

Une séance de formation a permis d'expliquer aux participants comment procéder à l'enregistrement de différents moments de leur vie quotidienne. Durant cette séance, les participants ont été informés des types d'interactions pertinentes à enregistrer.

Quatrième étape : enregistrements

Pendant deux semaines, les 20 participants devaient enregistrer au moins une heure de courtes interactions (situations variées). Ils ont rempli une grille préliminaire décrivant les interactions enregistrées. Par la suite, en discussion avec l'équipe de recherche, les interactions à transcrire ont été déterminées. Les transcriptions ont été réalisées par les participants eux-mêmes.

Cinquième étape : entrevue de conclusion

Une dernière entrevue avec chacun des participants a été effectuée afin, d'une part, de mettre en lumière les liens entre leur perception de leurs usages linguistiques et leurs usages linguistiques réels et, d'autre part, de comprendre comment ils expliquent ces usages en relation avec le contexte, les enjeux sous-jacents aux interactions et leur positionnement idéologique.

Sixième étape : analyse et rédaction

Cette étape permettra de constituer une synthèse des résultats obtenus et de procéder à la rédaction d'un rapport de recherche.

Résultats attendus

Le rapport de recherche comportera une vingtaine d'études de cas montrant une variété de profils de jeunes Montréalais, notamment en matière de liens entre leurs identités, leurs usages linguistiques, leurs valorisations des deux langues et leurs idéologies. L'analyse présentée mettra en lumière à la fois l'explication que donnent eux-mêmes les participants sur leurs usages linguistiques et l'analyse qu'en font les chercheurs (analyse interactive).

État d'avancement de l'étude

L'analyse des données est en cours, et des rencontres d'analyse comparative des cas sont prévues en mai 2013. Le début de la rédaction du rapport devrait avoir lieu au mois de juin 2013. Le dépôt d'une version préliminaire du rapport de recherche est fixé pour la fin de novembre 2013.

Dans le cadre de l'orientation 4 du plan stratégique, *Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et célébrer la vitalité du français*, le CSLF a mené les activités suivantes :

Axe d'intervention 4.1

La politique linguistique québécoise

Objectif 1

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec.

RÉALISATIONS

Rencontres, allocutions et conférences

Rencontre avec madame Catrin Edwards, étudiante au doctorat au Département de politique internationale de l'Université du Pays de Galles à Aberystwyth

Cet entretien s'inscrit dans le cadre du séjour de recherche de madame Edwards au Département de science politique de l'UQAM. Son étude, subventionnée par le Bureau de la langue galloise, cherche à examiner l'effet de l'immigration sur la situation de la langue française au Québec, de la langue galloise au Pays de Galles et du catalan en Catalogne. Lors de cette rencontre, le président du CSLF a fourni des renseignements sur la politique linguistique du Québec et sur le rôle de l'organisme. L'entretien a été réalisé le 2 mai 2012 à Québec.

« Quelle place pour le français aux cycles supérieurs? »

Conférence du président du CSLF présentée dans le cadre du colloque La production des savoirs scientifiques et les espaces linguistiques, lors du 80e Congrès de l'Association francophone pour le savoir (Acfas), le 8 mai 2012 à Montréal.

Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM)

Participation du président du CSLF aux réunions du comité scientifique, le 24 mai 2012 et le 1er février 2013 à Montréal.

Forum mondial de la langue française

Animation de la table ronde Le français sur la Toile par le président du CSLF, le 5 juillet 2012, et participation d'un agent de recherche du CSLF à titre de rapporteur pour l'événement, qui s'est déroulé à Québec du 2 au 6 juillet 2012.

Réunion annuelle des responsables des organismes linguistiques membres du réseau OPALE

Coorganisation et coprésidence de la réunion par le président du CSLF, les 1er et 3 octobre 2012 à Montréal.

Cette rencontre annuelle permet aux représentants des organismes linguistiques de la Belgique, de la France, du Québec et de la Suisse romande de partager leurs vues et leurs expériences sur les questions touchant la promotion du français dans leur pays respectif, et de coordonner leurs efforts, en particulier en ce qui concerne la Semaine de la Francophonie, qui a lieu chaque année en mars.

À l'occasion de leur rencontre annuelle en novembre 2009, ces organismes ont décidé de fédérer leur action et de se constituer en un réseau d'organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques : le réseau OPALE. Ce réseau se donne pour mission :

- de réaffirmer la légitimité d'une politique linguistique tant aux yeux des responsables sociaux et politiques qu'aux yeux du citoyen;

- d'améliorer la visibilité et la portée des actions que les partenaires entreprennent en coopération en faisant clairement apparaître leur caractère concerté;
- de veiller au suivi desdites actions.

Cette année, le CSLF et l'OQLF organisaient conjointement cette réunion. La rencontre a été l'occasion pour les organismes du Québec de présenter aux membres le nouveau sous-ministre associé à la langue française, responsable de l'application de la politique linguistique au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, monsieur Jacques Beauchemin. Elle a aussi permis au président du CSLF de fournir des précisions sur l'état d'avancement et les résultats des recherches en cours. Les autres membres ont également présenté leurs rapports d'activité.

Les principaux sujets ayant retenu l'attention au cours de la réunion sont les répercussions du numérique sur la production textuelle, qui fait l'objet de travaux de plusieurs membres dont le CSLF, le Forum mondial de la langue française tenu à Québec en juillet 2012, la brochure de présentation du réseau OPALE qui y a été distribuée, la mise à jour du site Web d'OPALE coordonnée par la délégation suisse, ainsi que celle du site collaboratif *Laboratoire de documentation des évolutions du français* coordonnée par la délégation belge. Il a aussi été convenu que le choix des dix mots pour la Semaine de la langue française et de la Francophonie 2014 (la Francofête au Québec) sera inspiré par le thème « La langue en folies », qui permettra de mettre en valeur la convivialité, la créativité et le caractère ludique de la langue française. De plus, dans le but de mettre sur pied des projets permettant la collaboration de tous les membres du réseau OPALE, deux sujets ont été proposés : l'apprentissage du français par les populations migrantes et la constitution d'un lexique commun de l'économie et du monde des finances. Enfin, les délégations se sont entendues sur le thème du colloque 2013 qui se tiendra à Bruxelles : « Pour une langue conviviale », et les actes des colloques de 2010 à Neuchâtel et de 2011 à Lyon ont été distribués aux participants.

Colloque international du réseau OPALE

Coorganisation et coprésidence de l'événement par le président du CSLF, les 2 et 3 octobre 2012 à Montréal.

À la réunion du réseau OPALE s'ajoute la tenue annuelle d'un colloque international. Cette année, le thème d'intérêt commun choisi pour ce colloque était « Le français dans l'espace public ». Le Québec étant l'hôte de cet événement, monsieur Robert Vézina agissait notamment à titre de coorganisateur et de coprésident avec madame Louise Marchand, présidente-directrice générale de l'OQLF. Le président ainsi qu'un chercheur contractuel pour le CSLF y ont prononcé chacun une conférence (les titres sont mentionnés ci-dessous). Les actes du colloque devraient être publiés au cours de l'exercice financier 2013-2014.

« Importance et priorité du français pour la population québécoise »

Conférence du président du CSLF lors du colloque international du réseau OPALE, le 2 octobre 2012 à Montréal.

« L'usage du français et de l'anglais en public dans le contexte linguistique québécois »

Conférence de monsieur Michel Pagé, contractuel pour le CSLF, professeur associé au Département de psychologie de l'Université de Montréal et chercheur au Centre d'études ethniques des universités montréalaises, lors du colloque international du réseau OPALE, le 2 octobre 2012 à Montréal.

Colloque international Du papier au numérique : la mutation des dictionnaires

Animation d'une séance par le président du CSLF lors de la 4e Journée québécoise des dictionnaires, le 4 octobre 2012 à Montréal.

Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN)

Participation du président du CSLF à la réunion du comité directeur, le 9 novembre 2012 à Québec.

Groupe de recherche Français québécois : usage standard (Franqus)

Participation du président du CSLF à la réunion du comité scientifique, le 26 novembre 2012 à Sherbrooke.

Rencontre avec monsieur Jean-Marie Klinkenberg, président du Conseil de la langue française et de la politique linguistique (Fédération Wallonie-Bruxelles), et madame Louise Marchand, présidente-directrice générale de l'Office québécois de la langue française

Lors de cette rencontre, les participants ont discuté des possibilités de collaboration et d'échange d'information entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Québec sur des projets d'intérêt commun relatifs à l'aménagement linguistique. La rencontre a eu lieu le 30 janvier 2013 à Québec.

Rencontre avec monsieur Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, et madame Éva Ludvig, représentante du commissaire pour le Québec

Le président du CSLF a présenté les principales activités en cours de l'organisme. La rencontre s'est tenue le 11 février 2013 à Québec.

« Redynamiser la politique linguistique du Québec »

Conférence de presse du président du CSLF lors du lancement de l'avis produit à l'intention de la ministre responsable de la Charte de la langue française, le 6 mars 2013 à Québec.

Consultation publique sur le projet de loi nº 14 : Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives

Audition du président et présentation du mémoire du CSLF lors d'une séance de la Commission de la culture et de l'éducation, le 12 mars 2013 à Québec.

« Redynamiser la politique linguistique du Québec »

Conférence du président du CSLF lors de la Rencontre annuelle des membres des comités de francisation de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ), le 15 mars 2013 à Montréal.

« Redynamiser la politique linguistique du Québec »

Conférence du président du CSLF lors de la Journée sur la francisation en milieu de travail de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le 21 mars 2013 à Montréal.

Encouragement à la recherche

Bourse de recherche sur la situation de langues qui, comme le français au Québec, sont exposées à la concurrence d'autres langues

Offerte par l'Association internationale des études québécoises (AIEQ), en collaboration avec le CSLF et le Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM).

Objectifs

Cette bourse de 7 500 $ est décernée à un étudiant ou une étudiante du Québec ou de l'extérieur du Québec. Elle vise à :

- encourager une recherche, comparative dans la mesure du possible :
  - sur la situation de la langue officielle d'un État autre que le Québec où cette langue est en concurrence avec d'autres, dans le cas où la recherche est menée par un étudiant du Québec,
  - sur la situation du français au Québec dans un contexte de diversité linguistique, dans le cas où la recherche est menée par un étudiant de l'extérieur du Québec;
- favoriser l'intégration de jeunes chercheurs à un réseau international de recherche sur les pratiques langagières en leur offrant la possibilité d'être supervisés par un chercheur du CEETUM ou de l'extérieur, reconnu dans le domaine;
- favoriser la collaboration de chercheurs du Québec et d'ailleurs.

La lauréate de cette bourse est madame Thi Phuong Hong Nguyen, étudiante à l'Université Rennes 2, en France. La recherche proposée doit être menée auprès d'étudiants québécois d'origine vietnamienne faisant leurs études dans les universités de Montréal. Elle vise à traiter des questions suivantes :

- Quel intérêt attachent-ils à l'usage du français au Québec?
- Quels avantages accordent-ils à cet usage dans un contexte situé hors du Québec?
- Dans quel sens orientent-ils leurs choix linguistiques à la fin de leurs études?

Cette recherche permettra de mieux comprendre les comportements linguistiques des étudiants québécois d'origine vietnamienne et de contribuer au portrait commun des représentations que se font les immigrants sur l'usage du français au Québec.

Axe d'intervention 4.2

La sensibilisation à la vie en français

Objectif 1

Promouvoir et valoriser la vie en français dans l'espace public.

Objectif 2

Souligner l'apport remarquable en faveur de la langue française de personnes, de groupes, d'organismes ou d'entreprises.

RÉALISATIONS

Kiosque tenu lors du Forum mondial de la langue française

Le premier Forum mondial de la langue française s'est déroulé dans la ville de Québec du 2 au 6 juillet 2012. Tout au long de cet événement, le CSLF y a tenu un kiosque d'information de pair avec les organismes linguistiques du Québec, c'est-à-dire l'OQLF, la CT et le SPL. Il en a profité notamment pour diffuser l'information contenue dans son site Web, son dépliant promotionnel, un document de présentation des organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE), ses livres et ses publications, des vidéos sur la langue française, des articles promotionnels et une brochure sur l'incidence économique de la langue française et de la Francophonie.

Questionnaire Je réseaute en français dans les médias sociaux

Afin de souligner la Journée internationale de la Francophonie, le CSLF a mis en ligne le 20 mars 2013 sur son site Web un questionnaire ludique portant sur les termes français qu'il est possible d'utiliser pour désigner les nouvelles réalités en lien avec les médias sociaux. Ce questionnaire a notamment été publicisé sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter, et sur le réseau CNW. Six sites Web en ont fait mention, de même qu'une émission à la radio. Entre le 20 mars, date de mise en ligne du questionnaire, et le 31 mars 2013, fin de l'année financière, 3 234 visiteurs uniques ont accédé au questionnaire.

Conférence-atelier « Une langue qui a la mémoire longue »

La conférence a été présentée par le président du CSLF lors du 65e Congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), le 21 septembre 2012 à Montréal. À travers différents mots et expressions de la langue française, dont certains sont typiques des variétés nord-américaines de français, la présentation visait à faire un survol de l'histoire des francophones, notamment de ceux du Nouveau Monde. L'objectif était de faire voir comment la langue conserve la « mémoire » d'événements passés, de personnes, de mentalités, de croyances, de façons de voir le monde ou de « découper » la réalité, de rencontres entre cultures, etc. C'est vrai pour toute langue et c'est vrai particulièrement pour la langue française parlée au Québec, au Canada et ailleurs en Amérique. Ainsi, le français est un dépositaire important de notre mémoire collective.

Hommage à la carrière de monsieur Claude Poirier, membre de l'Ordre des francophones d'Amérique

Le président du CSLF a été appelé à prononcer une allocution visant à rendre hommage à la carrière du linguiste québécois, Claude Poirier, du Département de langues, linguistique et traduction de l'Université Laval. Cette présentation a eu lieu lors de la 4e Journée québécoise des dictionnaires qui s'est déroulée le 4 octobre 2012 à Montréal.

Prix et décorations décernés par le CSLF

En cours d'année, le CSLF a revu l'ensemble des procédures de gestion des différents prix qu'il décerne, et cela, en vue principalement d'harmoniser ses façons de faire et d'en rationaliser les coûts.

L'Ordre des francophones d'Amérique

Dans l'optique d'une reconnaissance du fait français en Amérique et afin de contribuer au rayonnement du Québec dans le monde, le Conseil de la langue française a institué, le 3 juillet 1978, l'Ordre des francophones d'Amérique. Cette distinction, décernée annuellement par le CSLF, a pour objet de reconnaître le mérite de personnes qui se sont consacrées au maintien et à l'épanouissement de la langue et de la culture de l'Amérique française.

Les récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique 2012

Pour le Québec :

- Monsieur Benoît Melançon

  Monsieur Benoît Melançon est à la fois chercheur d'envergure internationale, professeur et éditeur. Depuis près de 30 ans, fort de sa personnalité critique, de l'originalité de son point de vue et de sa rigueur, il encourage l'étude des littératures française et québécoise. Il est actuellement professeur titulaire au Département des littératures de langue française de l'Université de Montréal et directeur scientifique aux Presses de l'Université de Montréal, auxquelles il a insufflé un vent de dynamisme. Il y dirige les collections Socius et Profession. Sa renommée s'étend maintenant au-delà de son champ premier de spécialité, puisqu'il défend avec vigueur une approche interdisciplinaire qui l'amène notamment à réfléchir sur la société québécoise et sur les sciences de la communication. Le regard neuf qu'il pose sur la culture lui vaut également d'être invité de façon régulière comme intervenant dans les médias et comme conférencier au Québec, aux États-Unis et en Europe, preuve du rayonnement important de son travail. De plus, monsieur Melançon s'intéresse aux nouvelles technologies et propose, depuis 2009, *L'Oreille tendue*, un blogue consacré aux questions de langue dans la francophonie. Plusieurs de ses livres ont remporté des prix, dont le prix de l'Association des professeurs de français des universités et collèges du Canada, le prix Raymond-Klibansky de la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales, le prix Richard-Arès de la Ligue d'action nationale du Québec et le prix Marcel-Couture du Salon du livre de Montréal. Depuis 2008, il est membre de la Société royale du Canada. Enfin, l'Acfas lui a remis, en 2011, le prix André-Laurendeau pour les sciences humaines.

- Monsieur Florian Sauvageau

  Avocat de formation, journaliste et professeur, monsieur Florian Sauvageau a mené pendant plus de 20 ans des carrières parallèles dans les médias et le monde universitaire, avant de se consacrer entièrement à l'enseignement et à la recherche. Journaliste talentueux et polyvalent, il a entre autres été directeur de l'information et de la rédaction au quotidien *Le Soleil*, animateur d'un nombre incalculable d'émissions à la radio et à la télévision de Radio-Canada, et collaborateur à la scénarisation et à la réalisation de plusieurs films documentaires à l'Office national du film. En tant que pionnier de l'enseignement universitaire du journalisme au Québec, monsieur Sauvageau a joué un rôle prédominant dans l'affermissement du français. Il a été associé à la mise sur pied du premier programme d'enseignement du journalisme au Québec à l'Université Laval, où il

a enseigné de 1970 à 2008. En 1992, il a aussi œuvré à la fondation du Centre d'études sur les médias, qui se spécialise dans l'étude des médias francophones, et en 1996, il a créé le programme d'études supérieures en journalisme international en collaboration avec l'École supérieure de journalisme de Lille. En 1986, le Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion au Canada (mieux connu sous le nom de groupe Caplan-Sauvageau), dont il était le coprésident, a mis en exergue les particularités de la radiodiffusion en français au Canada et a recommandé qu'une nouvelle loi sur la radiodiffusion en reconnaisse le caractère distinct. Adoptée en 1991, cette loi a été déterminante pour la diffusion de la langue française en Amérique. Monsieur Sauvageau a reçu le Prix des communications du Québec en 1986 et en 2004, et l'Université du Québec à Montréal lui a décerné un doctorat honorifique pour souligner son apport social exceptionnel.

Pour l'Acadie :

- Monsieur Calixte Duguay

  Chantre de la résilience acadienne, monsieur Calixte Duguay est un artiste engagé envers son art et envers la communauté acadienne. Chef de file de la chanson acadienne et premier artiste acadien lauréat, en 1974, du Grand prix du Festival de la chanson de Granby, monsieur Duguay est l'auteur-compositeur-interprète d'un répertoire de plus de 500 chansons. Depuis plus de 40 ans, il a porté ses chansons partout au pays, aux États-Unis et en Europe, contribuant ainsi à faire rayonner sa langue riche et poétique à l'extérieur des frontières de l'Acadie. Monsieur Duguay a aussi œuvré avec succès dans presque tous les domaines connexes à sa discipline, notamment comme auteur de comédies musicales, poète, metteur en scène, directeur artistique, écrivain, éditeur, réalisateur et animateur à la télévision. L'Université de Moncton lui a attribué un doctorat honorifique en 1993. En 2008, on lui a remis le prestigieux prix littéraire Antonine-Maillet-Acadie Vie pour souligner les qualités littéraires de son œuvre. Deux années plus tard, en 2010, il a reçu le Prix du Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick et l'Ordre du Canada, et il a été récipiendaire de l'Ordre du Nouveau-Brunswick en 2012. Ce pionnier de la culture acadienne continue d'en être un catalyseur et il inspire aujourd'hui toute une nouvelle génération d'artistes acadiens qui saluent encore son talent et le citent comme source d'inspiration.

Pour l'Ontario :

- Madame Mariette Carrier-Fraser

  Madame Mariette Carrier-Fraser a œuvré pendant plus de 36 ans dans le milieu de l'éducation en Ontario. En tant que sous-ministre adjointe responsable de l'éducation en langue française au sein du ministère de l'Éducation de 1983 à 1989 et de 1993 à 1997, elle a travaillé sans relâche et avec conviction afin de s'assurer que les droits des francophones en éducation soient reconnus et respectés. Elle a contribué à l'élaboration de maints projets de loi, dont celui ayant mené à la création, en 1998, de douze conseils scolaires de langue française sur tout le territoire ontarien, confiant ainsi aux francophones la pleine gestion de leurs écoles. En 1995, madame Carrier-Fraser a participé à la mise sur pied de deux institutions postsecondaires, le Collège Boréal et le Collège des Grands Lacs, pour les communautés francophones du nord et du sud de l'Ontario. Toujours très impliquée dans la collectivité francophone, elle est présidente ou membre d'un grand nombre d'organismes communautaires. En 2006, elle est élue présidente de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), organisme porte-parole des Franco-Ontariens. Parmi les nombreuses réalisations de l'AFO sous sa direction, il faut souligner la proclamation, en 2010, de la Journée des Franco-Ontariens. En 2007, madame Carrier-Fraser est nommée membre honoraire de l'Association canadienne de l'éducation de langue française et membre de la Compagnie des Cent-Associés francophones, et elle obtient le grade de chevalier de l'Ordre de la Pléiade conféré par

l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. La même année, l'Université d'Ottawa lui décerne un doctorat honorifique. Le Gala de la francophonie de Hearst a par ailleurs créé, en 2010, le prix Mariette en son honneur, en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à la francophonie ontarienne.

Pour l'Ouest canadien :

- Madame Jeanne Beaudoin

Originaire de l'Abitibi, madame Jeanne Beaudoin arrive au Yukon en 1982, et elle se découvre rapidement une passion pour cette terre nouvelle. Dès 1984, elle est élue vice-présidente de l'Association franco-yukonaise (ou yukonnaise, selon la graphie privilégiée au Yukon). En 1987, elle contribue à la relance du journal *L'Aurore boréale* par un travail bénévole et lance une pétition pour donner un statut officiel au programme de langue française, un statut qu'il obtiendra dès l'année suivante. Madame Beaudoin a joué un rôle important dans la création de la première garderie francophone du Yukon, de l'école Émilie-Tremblay, de la Commission scolaire francophone du Yukon et du Centre de la francophonie du Yukon, ainsi que pour l'obtention d'une gestion scolaire par et pour les francophones de ce territoire. Madame Beaudoin a successivement été présidente de l'Association franco-yukonaise, présidente de la Garderie du petit cheval blanc et présidente de la Commission scolaire francophone du Yukon. Son travail et son engagement ont été reconnus à plusieurs reprises au fil des ans : elle a été nommée bénévole de l'année de l'Association franco-yukonaise en 1987, 1994 et 1997, a reçu le prix Canada 125 en 1992, le Prix de la femme qui fait une différence de la Direction de la condition féminine du Yukon en 1995 et le Prix de la femme engagée du groupe de femmes Les EssentiElles en 2001. Le Prix de la Commissaire pour le service bénévole lui a également été décerné au Yukon en 1999; c'était la première fois que ce prix était remis à une francophone. Fière militante, madame Beaudoin a su s'impliquer avec passion et ardeur dans le développement des organismes, des services et des infrastructures au service des francophones du territoire.

Pour les Amériques :

- Monsieur Boris Schoemann

Monsieur Boris Schoemann est directeur de théâtre, traducteur et acteur, mais également un important diffuseur de la culture québécoise et de la francophonie américaine au Mexique. Né en France, où il a eu ses premiers contacts avec le théâtre québécois, Boris Schoemann arrive au Mexique en 1989. Depuis, il a mis en scène plus de 50 spectacles, notamment à titre de directeur du Teatro La Capilla, à Mexico, et de la compagnie Los Endebles, soit « Les feluettes » en espagnol. La troupe a justement été nommée en l'honneur de cette pièce de Michel Marc Bouchard, qui a été la première aventure théâtrale de la compagnie. En 2000, monsieur Schoemann obtient la première bourse d'échange de résidence artistique Mexique-Québec. Depuis 2002, il organise chaque année une semaine consacrée à la dramaturgie contemporaine où sont mis en vedette des auteurs et des dramaturges québécois. Monsieur Schoemann a fait connaître au public mexicain, par ses traductions ou ses mises en scène, des œuvres de Daniel Danis, Larry Tremblay, Évelyne de la Chenelière, Wajdi Mouawad, Jasmine Dubé, Normand Chaurette et Louise Bombardier, pour ne nommer que ceux-là. Sa vocation de « passeur de dramaturgie », comme il le dit lui-même, lui a valu de recevoir, en 2009, un médaillon des mains de la gouverneure générale du Canada pour l'ensemble de son travail de diffusion du théâtre québécois auprès des publics hispanophones.

Pour les autres continents :

- Madame Ursula Mathis-Moser

Professeure en littératures française, francophone et espagnole à l'Université d'Innsbruck, en Autriche, madame Ursula Mathis-Moser se consacre depuis plus de 30 ans au rayonnement de la langue et de

la culture des francophones d'Amérique. En 1983, elle fait un premier séjour en Louisiane, qui lui fait découvrir la richesse et la diversité du fait français en Amérique. Cela l'amènera à une exploration passionnée des francophonies nord-américaines. À la fin des années 1980, le Québec attire son attention et devient le centre d'intérêt de sa carrière professionnelle, mais madame Mathis-Moser s'est aussi intéressée aux francophonies de l'Ouest canadien, du Manitoba, de l'Acadie et d'Haïti. Depuis 1995, elle dirige le Centre d'études de la chanson québécoise de l'Université d'Innsbruck, où elle a intéressé de nombreux étudiants aux questions québécoises. Depuis 1997, elle dirige également le Centre d'études canadiennes de la même université, le premier centre du genre en Autriche. Madame Mathis-Moser a de plus travaillé de 2008 à 2011 en tant que rédactrice adjointe de la *Revue internationale d'études canadiennes* du Conseil international d'études canadiennes. Depuis 2011, elle est aussi chercheuse associée au Centre de littérature canadienne de l'Université de l'Alberta. Dans le cadre de ses activités professionnelles, elle s'est battue pour faire respecter le fait francophone et pour mettre sur un pied d'égalité le français et l'anglais. Le parcours de madame Mathis-Moser montre sa véritable passion pour les cultures francophones d'Amérique. Au cours de sa carrière, en plus d'avoir reçu le titre d'officier de l'Ordre des palmes académiques, elle a reçu de nombreux prix, dont le prix Jean-Éthier-Blais de la critique littéraire en 2004 pour son ouvrage *Dany Laferrière. La dérive américaine*.

Le Prix du 3-Juillet-1608

En 1978, à l'occasion du 370e anniversaire de la fondation de Québec, le Conseil de la langue française a créé le Prix du 3-Juillet-1608, en même temps qu'il instaurait l'Ordre des francophones d'Amérique. Le CSLF remet annuellement ce prix à un organisme qui œuvre à l'épanouissement de la langue et de la culture de l'Amérique française.

Le prix décerné à l'organisme lauréat est une œuvre d'art d'un artiste québécois. Tous les cinq ans, un appel à propositions pour la réalisation de cette œuvre sculpturale est lancé. Cette année, le concours s'est déroulé en deux étapes. Tout d'abord, le CSLF a invité les artistes à lui faire parvenir un croquis d'une sculpture. Dans le cadre de cet appel lancé en septembre 2012, 31 propositions ont été reçues et évaluées par un jury. Quatre croquis ont ensuite été sélectionnés en vue de la deuxième étape, qui consistait en la production d'une maquette. Le choix final de l'œuvre sculpturale sera réalisé au printemps 2013; cinq exemplaires de cette œuvre seront commandés à l'artiste. Le premier exemplaire sera donné lors de la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix littéraire Émile-Ollivier, prévue en septembre 2013.

Le Prix du 3-Juillet-1608 a été remis en 2012 à la Fédération de la jeunesse canadienne-française.

Depuis près de 40 ans, la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) porte les intérêts de la jeunesse d'expression française au Canada et contribue à l'atteinte de son plein potentiel. En augmentant les occasions pour les jeunes de 14 à 25 ans d'utiliser la langue française, elle renforce leur sentiment d'appartenance à leur communauté et aide ainsi à développer chez eux une identité canadienne de culture française.

Ayant su développer au fil des ans une expertise peu commune, la FJCF se révèle un acteur significatif qui a mis sur pied des événements nationaux comme le Parlement jeunesse pancanadien, le Forum jeunesse pancanadien, les Jeux de la francophonie canadienne de même que certains programmes d'employabilité pour la jeunesse francophone. Son système de gouvernance par et pour les jeunes est d'autant plus intéressant qu'il permet leur épanouissement tout en considérant leurs besoins. En remettant à la FJCF le Prix du 3-Juillet-1608, le CSLF veut souligner l'importance de la jeunesse canadienne-française dans les

communautés francophones en situation minoritaire, tout en saluant l'envergure du travail réalisé par l'ensemble des organisations membres vouées à la jeunesse au pays.

Le prix littéraire Émile-Ollivier

Le prix littéraire Émile-Ollivier a été créé à l'occasion du Forum de la francophonie, le 1er mai 2004, par le CSLF, avec la collaboration du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Le CSLF veut ainsi rendre hommage à l'écrivain Émile Ollivier, originaire d'Haïti et décédé le 10 novembre 2002. Émile Ollivier a été membre du Conseil de la langue française de 1989 à 1998. Le prix récompense une œuvre – roman, nouvelle, récit, essai, poésie ou théâtre – publiée en français par une maison d'édition canadienne de l'extérieur du Québec et membre du Regroupement des éditeurs canadiens-français. Le CSLF désire, par l'attribution de ce prix, souligner l'importance de la création littéraire et de la maîtrise de la langue dans la vie culturelle des francophones.

Le prix littéraire Émile-Ollivier a été remis en 2012 à madame Michèle Vinet pour son roman intitulé *Jeudi Novembre*.

Avec des phrases simples, l'auteure nous emmène dans un voyage au cœur de l'enfance. Ce conte poétique et délicat, à la narration frénétique et sautillante, est une entreprise littéraire qualifiée d'impressionnante par les jurés. Ce récit audacieux, où magie et charme s'entremêlent, interroge tout en finesse le pacte qui nous lie au réel. Madame Vinet illustre la maturité de sa plume dans la façon d'aborder cette trame narrative, qui épouse la naïveté du propos.

Michèle Vinet habite Ottawa. Diplômée de l'Université d'Ottawa en lettres françaises et en éducation, spécialisée en français langue seconde, elle a longtemps œuvré dans le domaine de l'enseignement en offrant des cours de français langue seconde et de création littéraire ainsi que des ateliers de formation professionnelle. Elle a également fait carrière à titre de comédienne et joué dans de nombreuses pièces de théâtre, en français comme en anglais, ainsi que dans des séries télévisées et des films. En 2008, elle s'aventure dans les sentiers de l'écriture romanesque et publie son premier roman, *Parce que chanter c'est trop dur*, qui a été finaliste du prix littéraire Le Droit et du prix littéraire Trillium, en Ontario. Deux de ses nouvelles ont été publiées dans la revue *Art Le Sabord*, et une troisième dans la revue *Virages*. Son second roman, *Jeudi Novembre*, est paru en 2011 et a été également couronné du prix littéraire Trillium 2012.

Remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix littéraire Émile-Ollivier

Le président du CSLF a présenté une allocution lors de la cérémonie qui a eu lieu le 26 septembre 2012 à Québec.

Le prix Jules-Fournier

Le prix Jules-Fournier a été créé en 1980 afin de promouvoir la qualité de la langue écrite dans les médias. Il évoque la carrière du journaliste québécois Jules Fournier (1884-1918), qui était reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Il a travaillé successivement aux journaux *La Presse*, *Le Canada*, *Le Devoir* et *La Patrie* avant de succéder à Olivar Asselin à la direction du journal *Le Nationaliste* et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*.

Le CSLF a décerné le prix Jules-Fournier 2012 à monsieur Yves Boisvert, journaliste au quotidien *La Presse*.

Monsieur Boisvert a su se démarquer par son écriture vivante et efficace, qui allie la maîtrise du français et le style journalistique. Sa voix singulière, qui s'impose au Québec, et son habileté à décrire des événements humains avec rythme et style ont également convaincu les membres du jury.

Détenteur d'un certificat en études françaises et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal, monsieur Boisvert travaille depuis 1988 au journal

La Presse, où il est chroniqueur depuis 2000. Il a également remporté deux prix canadiens de journalisme, en 2005 et 2009, en plus du prix Judith-Jasmin en 2009.

Le prix Raymond-Charette

Le prix Raymond-Charette a été créé en 1999. Il vise à promouvoir la qualité de la langue parlée dans les médias. Raymond Charette (1929-1983) était reconnu pour ses qualités professionnelles exceptionnelles et pour sa maîtrise exemplaire de la langue française. Il a fait ses débuts comme annonceur et réalisateur à la section francophone du Service international de Radio-Canada, en 1953. L'année suivante, il a été annonceur au réseau francophone. Deux des émissions qu'il a animées l'ont particulièrement fait connaître : *Tous pour un*, de 1963 à 1966, et *Atome et galaxies*, de 1967 à 1969.

Le CSLF a remis le prix Raymond-Charette 2012 à monsieur Jean-François Lépine, animateur à la télévision de Radio-Canada.

Les membres du jury ont décerné ce prix à monsieur Lépine pour son rôle de modèle dans l'utilisation d'un français québécois soutenu. Ils voulaient également souligner la constante qualité de son français, qu'il intervienne à titre d'animateur, de reporter ou d'analyste.

Monsieur Lépine est détenteur de deux baccalauréats, d'un certificat en journalisme et d'une maîtrise en science politique. Après avoir commencé sa carrière à la radio de Radio-Canada en 1971, il est passé à la télévision de Radio-Canada en 1978 comme journaliste au bureau parlementaire de Québec, puis comme correspondant à l'étranger, à Pékin, à Paris et à Jérusalem. Il a par la suite animé les émissions *Enjeux*, *Le Point* et *Zone libre*, et il est à la barre d'*Une heure sur terre* depuis 2007.

Remise des prix Jules-Fournier et Raymond-Charette 2012

Madame Lorraine Pagé, membre du CSLF, a prononcé une allocution pour honorer les lauréats lors du Congrès annuel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, le 17 novembre 2012 à Saint-Sauveur.

Dans le cadre de l'orientation 5 du plan stratégique, *Moderniser l'offre de service et accroître la performance de l'organisation*, le CSLF a mené les actions suivantes :

Axe d'intervention 5.3

La gestion des compétences et des savoirs

Objectif 1

Implanter une culture de reconnaissance afin d'attirer et de retenir un personnel compétent et performant.

Objectif 2

Favoriser le développement des compétences des gestionnaires et du personnel.

Objectif 3

Faciliter la transmission et l'actualisation des savoirs stratégiques.

RÉALISATIONS

Le CSLF contribue à l'amélioration et au développement des compétences de ses employés et de son personnel d'encadrement. Il encourage la mise à niveau et le perfectionnement des compétences par la formation continue. La formation a été axée principalement sur le maintien et l'accroissement des compétences en emploi. Au cours de l'exercice financier 2012-2013, le personnel du CSLF a participé à des activités de formation continue pour un total de 26,5 jours-personnes.

Le budget de fonctionnement consacré à la formation durant l'année 2012-2013 a été de 4 950 $. Ce budget répond aux objectifs gouvernementaux de réduction de 25 % des dépenses liées aux coûts de formation, aux frais de déplacement ainsi qu'aux frais de publicité et de promotion.

III Les perspectives 2013-2014

Le CSLF envisage de poursuivre ou d'entreprendre les activités et les travaux suivants au cours de l'exercice financier 2013-2014.

Communications

Le CSLF désire faire rayonner davantage certains événements importants relatifs à la langue française au Québec. C'est pourquoi, dans un avenir proche, il mettra en ligne sur son site Web des éphémérides.

Le contexte ayant quelque peu évolué au cours des dernières années, le CSLF mettra aussi à jour certaines données contenues dans les onglets Vivre en français au Québec et Menu express de son site Web.

Au cours des prochains mois, le CSLF élaborera également différentes stratégies afin de mettre en valeur certaines de ses publications, et ce, dans une perspective de partage du savoir.

Enfin, le CSLF réalisera la refonte de son intranet en vue de le réactualiser en fonction des besoins de son personnel et de répondre aux exigences des standards sur l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Recherche

- L'usage des langues et la place du français dans le domaine du transport aérien au Québec
  - Finalisation et publication de l'étude.
- Exploration du corpus Texto4Science
  - Réception du rapport final et publication de l'étude.
- Enquête Conscience linguistique et usage du français (CLUF)
  - Rédaction et publication du deuxième fascicule de l'enquête CLUF portant sur l'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans leurs interactions publiques et sur le lien entre l'importance perçue des langues, l'accord avec la priorité du français et les usages linguistiques.
- La langue du travail dans le secteur public
  - Prise en compte des données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 sur la langue du travail (disponibles à compter du 26 juin 2013). Finalisation et publication de l'étude.
- La socialisation langagière comme processus dynamique : suivi d'une cohorte de jeunes multilingues intégrant le marché du travail
  - Réception du rapport final et publication.
- Le sens des usages linguistiques et la valeur de l'anglais et du français dans la communication publique : étude qualitative auprès de jeunes francophones et bilingues de Montréal
  - Réception du rapport final et publication.

QUATRIÈME PARTIE

Présentation des résultats en fonction de la mission d'information

En vertu de la mission d'information qui lui est confiée par la Charte de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) peut informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec (article 188).

Pour remplir cette mission, le CSLF publie notamment, de façon régulière, des actualités linguistiques qui comprennent principalement des nouvelles sur la langue française et la francophonie, l'annonce d'événements d'intérêt pour les internautes et des résumés de diverses publications récentes. Le CSLF vise de cette façon à faire de son site Web une source incontournable d'information pour les chercheurs et les personnes intéressées par les questions de langue et de politique linguistique. Entre les années financières 2011-2012 et 2012-2013, on constate que le nombre de visites et le nombre de visiteurs uniques du site Web du CSLF ont augmenté, passant respectivement de 68 640 à 72 613 et de 50 340 à 55 750.

En 2012-2013, comme cela a été mentionné précédemment, le CSLF a diffusé sur son site un questionnaire sur des termes français en lien avec les médias sociaux afin de souligner la Journée internationale de la Francophonie. Au cours de l'année, dans l'onglet Actualités linguistiques du site, il a publié 207 nouvelles, soit 38 actualités linguistiques, 35 résumés de nouvelles publications, 12 signalements de nouveautés en ligne et 122 annonces d'activités à venir. De plus, il a diffusé treize nouvelles vidéos en lien avec la remise de ses prix dans l'onglet Prix et distinctions ainsi que treize communiqués dans l'onglet Bibliothèque virtuelle. Le CSLF a également rendu publics un avis et ses faits saillants, un mémoire, trois études et deux résumés, une brochure, son rapport annuel de gestion 2011-2012, son Plan d'action de développement durable 2013-2015 de même qu'un numéro du bulletin électronique *Francoscope*, qui compte 1 338 abonnés. Il a aussi mis en ligne deux allocutions et une conférence présentées en cours d'année. Par ailleurs, trois conférences du CSLF ont été publiées dans des actes de colloques.

De plus, le CSLF a continué d'alimenter ses comptes dans les réseaux sociaux, soit Facebook, Twitter et YouTube, afin d'informer le public de différentes actualités et divers événements en lien avec la langue française et la francophonie. Au 31 mars 2013, la page Facebook du CSLF comptait 3 996 adeptes (27 % d'augmentation depuis l'année précédente), dont 52 % sont âgés de 18 à 34 ans; 185 messages y ont été publiés cette année. Le compte Twitter du CSLF, auquel 1 332 personnes sont abonnées sur @CSLF_QC et 1 149 sur @LangueCommune, a permis de publier en cours d'année 34 micromessages sur le premier compte et 139 sur le deuxième. La chaîne YouTube du CSLF comprend 39 vidéos, pour un total de 18 399 visionnements (123 % d'augmentation depuis l'an dernier). L'activité du CSLF dans les médias sociaux lui permet entre autres d'augmenter sa visibilité auprès des jeunes adultes, de promouvoir ses activités et d'accroître l'achalandage sur son site Web.

Sur le plan des relations avec les médias, une conférence de presse a été tenue pour la sortie de l'avis *Redynamiser la politique linguistique du Québec*, et treize communiqués ont été acheminés vers les fils de presse. Le président a accordé onze entrevues à la presse québécoise, alors qu'un membre et un chercheur du CSLF en ont accordé respectivement deux et une. En ce qui concerne les médias de l'extérieur du Québec, le président a donné une entrevue à la presse française, et la responsable des communications s'est entretenue avec deux médias de la presse francophone canadienne. Michel Pagé, professeur associé au Département de psychologie de l'Université de Montréal, a également accordé deux entrevues au Québec pour parler de recherches effectuées pour le compte du CSLF.

Du côté des activités publiques, qui ont toutes fait l'objet de présentations dans la troisième partie du rapport annuel, rappelons que le président a prononcé six conférences, dont une conférence de presse mentionnée plus haut, et deux allocutions. De plus, il a animé une table ronde ainsi qu'une séance de colloque. Une allocution a aussi été prononcée par une membre du CSLF, et une conférence a été présentée par un chercheur universitaire pour le compte du CSLF.

Enfin, afin de faire rayonner davantage ses activités, le CSLF a actualisé et diffusé son dépliant promotionnel, et il a corédigé un document de présentation des organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE) avec les autres membres du réseau OPALE. En outre, comme détaillé précédemment, il a tenu un kiosque d'information au Forum mondial de la langue française qui s'est déroulé à Québec du 2 au 6 juillet 2012.

CINQUIÈME PARTIE

Application des obligations législatives et gouvernementales

Les politiques intérieures

Le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) a adopté, au fil des ans, des politiques et des règles administratives lui permettant d'assurer la cohérence de ses actions et de répondre de manière pertinente aux exigences de l'administration publique québécoise.

La politique linguistique

Au cours de l'année 2012-2013, le CSLF a entièrement revu sa politique linguistique pour tenir compte de la nouvelle Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, approuvée par le Conseil des ministres en mars 2011. La nouvelle politique linguistique du CSLF est en vigueur depuis mars 2013, moment où un document qui en reprend toutes les directives a été diffusé à l'ensemble du personnel. Le CSLF reconnaît que le statut officiel du français lui impose, ainsi qu'à son personnel, des obligations particulières en tant qu'organisme chargé de conseiller le ministre responsable de la Charte de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec. Ainsi, il se fait un point d'honneur de veiller à l'application de sa politique linguistique interne tout au long de l'année. Cette politique promeut les principes généraux suivants : chacun des membres du personnel accorde une attention constante à la qualité de la langue dans ses activités et emploie exclusivement le français dans ses documents, ententes ou communications; de plus, le CSLF exige des entreprises établies au Québec qu'elles fassent affaire avec lui uniquement en français.

Le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Le CSLF a adopté, à sa deuxième assemblée du 13 décembre 2002, le Code d'éthique et de déontologie (voir le texte en annexe) qui régit le comportement de ses membres, conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Chacun des membres du CSLF a reçu un exemplaire du Code et, depuis son adoption, aucun manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie n'a été signalé.

Le Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique

Le répondant en matière d'éthique et de déontologie au CSLF est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise. En tant que répondant, il a comme responsabilité première de faire en sorte que l'éthique devienne une valeur fondamentale qui guide les décisions et les actions de chaque membre du personnel. Plus précisément, il doit veiller à ce que le CSLF se conforme en tous points aux exigences de la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise et respecte les dispositions du Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique. En juillet 2012, le président a rappelé à l'ensemble du personnel l'importance de l'éthique dans la fonction publique québécoise, et la capsule de sensibilisation préparée par le Secrétariat du Conseil du trésor a été diffusée dans l'intranet du CSLF.

La politique sur les renseignements personnels et l'accès à l'information

Le CSLF se conforme actuellement aux exigences du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Conformément à cette loi, le CSLF maintient à jour la section Accès à l'information de son site Web. Au cours du dernier exercice, le CSLF a reçu deux demandes d'accès à l'information, lesquelles ont été acceptées et traitées conformément aux dispositions de la Loi :

- Courriels échangés entre un particulier et le CSLF (réception de la demande le 9 octobre 2012, réponse le 22 octobre 2012);
- Liste des demandes d'accès à l'information reçues par le CSLF depuis le 1er janvier 2011 (réception de la demande le 12 février 2013, réponse le 14 février 2013).

La politique sur l'accès à l'égalité en emploi

Même si son personnel est peu nombreux, le CSLF s'applique à respecter les programmes gouvernementaux d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes et les membres des groupes cibles, lesquels ont pour objet d'éliminer les obstacles qui pourraient empêcher ces personnes d'accéder à des postes de la fonction publique.

La Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise

Considérant que le milieu de travail doit favoriser la santé, la sécurité et le respect des personnes sur les plans physique et psychologique, le CSLF s'assure que son personnel utilise de l'équipement adapté, dans la mesure du possible, aux besoins de chacun et répondant aux normes de l'ergonomie. Pour ce faire, il a pu compter en 2012-2013 sur la collaboration de la Direction des ressources humaines, de la gestion immobilière et des communications internes du ministère de la Culture et des Communications. Au cours de l'exercice, le CSLF n'a pas eu à déplorer d'accident ni d'incident lié au travail ou à une maladie professionnelle.

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Durant le dernier exercice, le CSLF n'a reçu aucune demande de renseignements ni aucune plainte portant sur la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Même si le CSLF n'a pas pour mission de donner des services directs à la population, les personnes souffrant d'un handicap ou nécessitant une forme d'aide quelconque peuvent avoir accès facilement à ses locaux, puisque l'édifice est doté d'un bureau d'accueil des visiteurs au rez-de-chaussée et qu'il répond aux normes gouvernementales sur la sécurité des édifices publics et sur la santé et la sécurité du travail. Les personnes handicapées peuvent désormais consulter de plus en plus d'information et de publications sur le site Web du CSLF, dont l'accès a été facilité, conformément aux critères des standards sur l'accessibilité du Web. Enfin, dans le cas où le CSLF n'aurait pas disposé des ressources nécessaires pour répondre adéquatement à une demande de la part d'une personne handicapée, il aurait pu avoir recours aux services compétents du ministère de la Culture et des Communications.

La politique sur le développement durable

Le CSLF a complété en cours d'année la réalisation des actions prévues à son Plan d'action de développement durable 2009-2013. Le bilan de ces actions est présenté dans le tableau qui suit.

Tableau des activités réalisées au cours de l'exercice

Objectif gouvernemental 1 :

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel :

Informer le personnel du CSLF sur la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Action 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable.

Cible

Donner la formation de façon à ce que 80 % du personnel du CSLF soit sensibilisé à la démarche de développement durable d'ici 2011, et s'assurer que 50 % du personnel ciblé possède une connaissance suffisante de cette démarche pour la prendre en compte dans ses activités quotidiennes d'ici 2013.

Indicateur

Taux du personnel joint par les activités de formation et de sensibilisation au développement durable.

Résultats de l'année

Voici les activités accomplies au cours de l'exercice financier 2012-2013 :

- mise à jour régulière du contenu de la section sur le développement durable dans l'intranet du CSLF;
- diffusion mensuelle, auprès de tous les membres du personnel, des résultats de la veille électronique sur l'actualité touchant le développement durable. Cette diffusion comprend des campagnes de sensibilisation et d'autres événements (Journée de l'environnement dans l'administration publique, Journée de la consigne, Semaine québécoise de réduction des déchets, etc.);
- organisation d'une séance d'accueil pour une nouvelle employée portant sur la présentation du Plan d'action de développement durable 2009-2013 du CSLF (25 janvier 2013);
- tenue d'une activité de sensibilisation, par le professionnel responsable du dossier en collaboration avec l'officière en développement durable, sur la démarche gouvernementale de développement durable, l'*Agenda 21 de la culture du Québec* et le Plan d'action de développement durable 2013-2015 du CSLF (26 mars 2013). Tout le personnel y a assisté;
- réalisation, par le professionnel responsable du dossier en collaboration avec l'officière en développement durable, d'une formation sur l'organisation d'événements écoresponsables destinée aux employés faisant partie du personnel ciblé par le plan de formation en développement durable (26 mars 2013).

Le CSLF considère avoir consolidé les connaissances en développement durable de l'ensemble de son personnel en cours d'année. Il a aussi pu former les personnes ciblées afin de les rendre aptes à prendre en compte la démarche gouvernementale dans leurs activités quotidiennes.

Objectif gouvernemental 6 :

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel :

Réduire la consommation des ressources naturelles et matérielles, et accroître l'utilisation des moyens électroniques de diffusion.

Action 2

Mettre en œuvre des pratiques et des activités respectant les dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.

Cible

Mettre en œuvre des gestes pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs de gestion environnementale.

Indicateur

État d'avancement de la mise en œuvre des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale ainsi que de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Résultats de l'année

Au cours de l'année financière 2012-2013, le CSLF a posé les gestes suivants :

- une priorité a été accordée aux déplacements des formateurs dans les locaux du CSLF lors de séances de formation du personnel;
- sur les douze contrats d'impression réalisés au cours de l'année, onze ont exigé l'utilisation de papier recyclé contenant des fibres postconsommation;
- tous les ordinateurs (de table, portables, micro-ordinateurs) et les moniteurs achetés au cours de l'année répondent aux critères EPEAT.

Par ailleurs, les mesures mises en application au cours des années précédentes ont été maintenues : utilisation de l'équipement acquis pour des vidéoconférences et des conférences téléphoniques, achat de papier recyclé, récupération des piles usagées, récupération multimatière (papier, carton, verre, métal, plastique), consommation d'eau du robinet plutôt que d'eau embouteillée, impression recto verso, utilisation d'un logiciel de gestion documentaire papier et numérique, consultation de quotidiens électroniques plutôt que papier et covoiturage lors de déplacements pour la tenue d'activités.

Objectif gouvernemental 21 :

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel :

Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur des questions touchant la langue française au Québec.

Action 3

Mener des activités pour mettre en valeur la maîtrise du français, particulièrement à l'écrit, comme facteur d'employabilité et de participation citoyenne, et pour promouvoir la diversité linguistique dans les communications supranationales.

Cible	Indicateur
Sensibiliser un plus large segment de la population à l'importance de la maîtrise du français.	Nombre de nouveaux documents publiés, d'activités de sensibilisation ainsi que de documents d'information sur la maîtrise de la langue française rendus accessibles sur le site Web du CSLF.

Résultats de l'année

Au cours de la dernière année, le CSLF a publié un avis et ses faits saillants, un mémoire, trois études et deux résumés, une brochure, son rapport annuel de gestion, un bulletin *Francoscope*, deux allocutions et une conférence. De plus, trois conférences du CSLF ont été publiées dans des actes de colloques. La publication de ces documents répond à la fois à la cible ci-dessus et à celle liée à l'action 4, qui suit. Il en va de même pour les activités de sensibilisation et de promotion relatives aux deux cibles, qui ont été regroupées et comptabilisées dans la section suivante. Par ailleurs, tous ces éléments sont décrits plus amplement dans les parties du rapport annuel consacrées à la présentation des résultats de l'année.

Objectif gouvernemental 24 :

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel :

Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et souligner la vitalité du français.

Action 4

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec; accomplir des activités et produire des publications visant la promotion et la valorisation de la vie en français dans l'espace public, ou soutenir de telles activités et publications.

Cible	Indicateur
Sensibiliser la population, particulièrement les jeunes de moins de 35 ans, à l'importance de l'usage du français au Québec.	Nombre d'activités de promotion (colloques, congrès, rencontres), de conférences, d'allocutions et de discours relatifs à la politique linguistique québécoise, au Québec et à l'extérieur du Québec.

Résultats de l'année

Lors du Forum mondial de la langue française qui se déroulait à Québec du 2 au 6 juillet 2012, le CSLF a tenu un kiosque d'information visant à faire connaître ses activités.

En octobre 2012, il a coorganisé, avec l'OQLF, la réunion annuelle ainsi que le colloque du réseau OPALE, tenus à Montréal.

Dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie du 20 mars, l'organisme a mis en ligne sur son site Web un questionnaire ludique portant sur les termes qu'il est possible d'utiliser dans les médias sociaux.

De plus, en cours d'année, le président a prononcé six conférences, dont une conférence de presse, et deux allocutions. Il a aussi animé une table ronde et une séance de colloque. Une conférence et une allocution ont également été réalisées respectivement par un chercheur universitaire, pour le compte du CSLF, et par une membre du CSLF.

Action 5

Reconnaître les engagements individuels et collectifs en faveur du français

Cible	Indicateur
Augmenter la visibilité des activités de reconnaissance du CSLF	Les différents prix remis et l'incidence médiatique des activités.

Résultats de l'année

La cérémonie de remise de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix littéraire Émile-Ollivier s'est déroulée le 26 septembre 2012. L'annonce des finalistes, des récipiendaires et des lauréats des prix a généré 8 entrevues ainsi que 37 mentions ou articles recensés dans les médias québécois et canadiens. Quant à l'appel de candidatures 2013 pour ces prix et distinctions, en date du 31 mars 2013, il a généré neuf mentions ou articles recensés dans les médias ainsi que deux entrevues à la radio.

La remise du prix Jules-Fournier et du prix Raymond-Charette a eu lieu lors du gala du Congrès annuel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, qui s'est déroulé le 17 novembre 2012 à Saint-Sauveur. L'annonce des lauréats a généré douze entrevues, mentions ou articles recensés dans les médias.

Au terme de cette dernière année d'application du Plan d'action de développement durable 2009-2013, le CSLF a dressé un bilan de l'ensemble des réalisations s'y rattachant. Ce bilan confirme que les cinq actions définies dans ce plan d'action ont été complétées. Conformément à la décision du gouvernement du Québec de prolonger la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable jusqu'au 31 mars 2015, le CSLF a produit, en mars 2013, un deuxième plan d'action de développement durable pour les années 2013-2015. Les actions de ce plan s'inscrivent dans la continuité de celui adopté précédemment par le CSLF. Le deuxième plan comporte de plus une nouvelle action relative à l'*Agenda 21 de la culture du Québec*, rendu public en décembre 2011 pour bonifier la Stratégie gouvernementale. Le Plan d'action de développement durable 2013-2015 du CSLF est disponible dans la Bibliothèque virtuelle de son site Web, dans la section Rapports annuels et autres documents administratifs.

Demandes des organismes de contrôle

En plus de veiller au respect des mesures mises en place à l'intérieur de l'organisme, le CSLF a donné suite aux différentes demandes venant de divers organismes de contrôle, de vérification et de coordination de l'administration publique.

ANNEXE

Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Code adopté à la deuxième assemblée du CSLF,
le 13 décembre 2002

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998*), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil supérieur de la langue française.

2. Sont administrateurs publics les membres du Conseil supérieur de la langue française, soit le président ainsi que les membres en titre.

Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil supérieur de la langue française sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre responsable de la Charte de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.

4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions dans la pleine mesure de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

6. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil le président et, dans certains cas et par délégation, d'autres membres expressément mandatés par lui.

Neutralité

7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

8. Le président, en tant qu'administrateur d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

* Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Activités politiques

9. Le président, en tant qu'administrateur d'État, doit informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.

10. Le président, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte son élection à une charge publique à temps plein. Lorsque l'exercice de la charge publique est à temps partiel, il doit se démettre de ses fonctions si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve.

Conflits d'intérêts

11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

13. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil à ses membres dans le but d'obtenir leurs services, à l'exception, dans le cas du président, de la rémunération à laquelle il a droit dans le cadre de ses fonctions.

14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ni accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

15. Le président du Conseil, en tant qu'administrateur d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association, dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

Exclusivité de service

16. Le président, en tant qu'administrateur d'État à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.

17. Le président peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

19. Le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect, par tous les membres, des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

20. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

22. L'autorité compétente fait part au membre visé du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée, et informe ce dernier qu'il peut, dans un délai de sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois, si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Conseil supérieur
de la langue
française
Québec